Discours

PRONONCÉ PAR

M. MÉZIAIRE GUIGNARD

a la séance du 9 février 1922

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

L'Académie de La Réunion est heureuse de vous voir, de vous revoir et de vous recevoir dans son sein et de vous remercier de votre visite, la première dont l'honore un chef de la colonie, depuis le départ de votre éminent prédécesseur M. Garbit, notre fondateur. C'est vous dire combien elle est flattée en ce jour.

Du reste, depuis longtemps elle connait vos sentiments et l'intérêt que vous lui portez. Vos propositions budgétaires en sa faveur, toujours si libéralement accueillies par le Conseil Général, prouvent bien que vous la considérez comme un organe important de la vie publique, organe qui a besoin d'être aidé et alimenté pour vivre et produire. Elle peut même, sans vanité, penser et dire que son œuvre qui couronne toutes les autres, en est la

fleur, fleur éphémère, sans doute, mais sans son éclat et son parfum les plus beaux produits du cerveau et de la main resteraient dans l'ombre ou tomberaient dans l'oubli tout entiers.

Elle n'est pas inactive ; ses travaux insérés dans nos Bulletins ne sont pas ignorés de vous. Je ne crois pas en surfaire la valeur en vous redisant que plus d'un honore notre Compagnie et honorerait toute autre Académie, peut-être même l'Académie française qui vient de recevoir si magnifiquement, avec des éloges si exceptionnels, un des nôtres, M. Joseph Bédier.

Ajouterai-je, M. le Gouverneur, que l'Académie n'est pas indifférente aux distinctions et aux marques de considération que ses membres obtiennent de vous ou par vous.

Elle est si attachée à ce pays, à ses destinées, qu'elle ne ménage pas sa gratitude à tous ceux qui comme vous, M. le Gouverneur, travaillent de toute leur expérience, et de tout leur dévouement, à sa prospérité, au bonheur public, choses si difficiles à réaliser.

A tous ces titres, souffrez, M. le Gouverneur, qu'elle vous dise que votre personne lui est d'autant plus chère qu'elle sent vibrer en vous avec la gaîté française que vous apportez partout, l'amour, l'ardent amour des fils du Midi pour ces choses divines dont elle a le culte, et qui sont sa raison d'être, les lettres, les sciences, les arts et la justice sociale lesquelles sont aussi la raison d'être, dans le monde, de notre chère France, de notre

glorieuse République dont vous êtes ici le digne représentant.

Souffrez enfin que l'Académie vous exprime son souhait sincère de vous voir rester longtemps parmi nous pour que, enflambée, selon un mot cher à notre nouvel Académicien de France, par votre exemple et par votre protection animatrice, elle puisse poursuivre le cours de ses travaux qui ont pour but de maintenir et d'étendre au dehors le bon renom d'une Colonie bien française d'esprit et de cœur.

MÉZIAIRE GUIGNARD.

Choses d'autrefois

PAR

M. JULES PALANT

Membre titulaire de l'Académie

Voici comment nous aimerions une histoire de notre petit pays. Ce serait un livre composé avec des mémoires, des rapports, des récits, des lettres, soit imprimés soit restés manuscrits, mais écrits par des hommes de bonne foi, éclairés, qui, à différentes époques, ont visité notre île et y ont séjourné. Ces « morceaux choisis » seraient reliés entre eux par un texte contenant les noms, les dates, les faits les plus notables. De distance en distance, des reproductions de croquis, de dessins, de tableaux, de lithographies,de photographies nous montreraient les traits des personnages mêlés à notre histoire et les principaux sites de notre pittoresque colonie, tels qu'ils sont apparus aux différents âges, les aspects divers qu'ont revêtus les lieux habités comme St-Paul, berceau de la colonisation à l'île Bourbon, comme St-Denis, le chef-lieu, dont la topographie et la physionomie ont considérablement changé en deux siècles, comme tous nos « Quartiers », d'ailleurs, nos « Sanatoria » et les autres lieux habités.

Ce livre aurait une bonne et forte odeur de terroir. En lui revivrait, avec ses fraîches couleurs de jadis, le passé de l'île enchantée, que l'on appelait, sans faire aucunement sourire autrefois, sans éveiller de protestation ni de réserve, « la perle de la mer des Indes ».

Ce rêve, que d'autres ont pu faire, comment le réa-

liser ? Ce pourrait être, du moins, une œuvre collective. L'Académie de La Réunion, qui a tant d'yeux et tant de cerveaux et à qui les années ne sont pas mesurées comme à l'homme, pourrait peut-être l'entreprendre.

Pour notre part, nous apportons une très modeste contribution à cette histoire de Bourbon. Ce sont des notes prises sur un manuscrit (1) de le Bibliothèque Ste-Geneviève à Paris, où l'astronome Pingré parle de notre île.

« Pingré (Alexandre-Gui), dit un biographe, est né à Paris en 1711 et mort dans la même ville en 1796. A seize ans, il entra dans l'ordre des Génovéfains, puis il professa la théologie ; mais des opinions jansénistes le firent confiner dans un collège obscur, où il enseigna la grammaire. Lecat (2), avec qui il était lié, ayant vou-

(1) Cote 1804 (G F)
8

(2) Le Cat (Claude-Nicolas), célèbre chirurgien français, né à Blérancourt (Aisne) en 1700, mort en 1768. Sa famille, originaire de Picardie et dont presque tous les membres s'étaient adonnés à la chirurgie, le destinait à l'état ecclésiastique : mais se sentant peu de vocation pour le sacerdoce il étudia le génie militaire, qu'il abandonna pour la chirurgie. Après avoir appris les premiers éléments de cette science sous la direction de son père, il vint à Paris suivre les cours d'anatomie de Winflou, conquit rapidement ses grades et fit lui-même pendant quelque temps un cours de médecine qui commença sa réputation.

Nommé en 1728 chirurgien de l'archevêque de Rouen, il obtin en 1731 la place de chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de la même ville. En 1733, l'Académie royale de chirurgie de Paris ayant proposé son premier sujet de prix, il remporta un premier accessit, et les années suivantes, jusqu'en 1738, il obtint tous les prix. L'Académie de chirurgie le pria solennellement alors de ne plus concourir, et l'*Académie des curieux de la nature* de Saint-Pétersbourg lui décerna le titre, empreint de l'esprit de l'époque et quelque peu pédantesque et emphatique, de *Plistonicus* (celui qui a été le plus de fois vainqueur).

Après avoir, à force de démarches, obtenu en 1736 l'autorisation d'établir à Rouen un amphithéâtre de dissection, il fut choisi pour associé par l'Académie de chirurgie, et refusa l'offre qui lui fut faite d'un établissement très avantageux à Paris. C'est alors qu'il fonda (1744) à Rouen une Académie dont il rédigea les statuts.

Fixé définitivement dans sa ville d'adoption, il s'y livra à l'é-

lu fonder à Rouen une Académie des Sciences, appella près de lui Pingré pour le tirer de son exil. Celui-ci se livra avec ardeur à l'étude de l'astronomie et par ses observations s'acquit bientôt une juste renommée. Il devint successivement correspondant (1753), puis associé libre de l'Académie des Sciences, bibliothécaire de Ste-Geneviève à Paris et chancelier de l'Université. On lui éleva un petit observatoire dans l'abbaye de Ste-Geneviève.

« Pingré composa un almanach nautique intitulé Etat du Ciel pour les années 1754, 1755, 1756 et 1757, ajouta à l'Art de vérifier les dates le calcul des éclipses des

tude approfondie de son art. Son *Mémoire sur la nature du fluide des nerfs*, couronné à Berlin donna lieu à une discussion des plus vive, entre lui et Haller. Il publia ensuite son *Traité des sens* (1744), puis un *Traité sur l'évacuation périodique du sexe*, et le *Traité sur la couleur de la peau humaine*, œuvre plus discutée que les précédentes, mais ingénieuse et pleine d'intéressantes observations.

Le nom de Le Cat restera surtout attaché à la difficile et importante opération chirurgicale de la taille de la pierre. Le premier, en effet, il introduisit en France la méthode de Cheselden, qu'il perfectionna. Il acquit dans cette spécialité de l'art une telle habileté que, sur une période de sept ans, pendant laquelle le célèbre lithotomiste tailla dans sa province, il y eut cinq cas de réussite absolue, succès énorme pour le temps. Son procédé n'en fut pas moins vivement discuté, et il eut à lutter contre les partisans du célèbre Jean Baseilhac (dit frère Cosme), son contemporain, défenseur de la l'thotritie, et inventeur du lithrotome caché et de la sonde à dard.

Le Cat, dont la fortune s'engloutit peu à peu au Service de la science, et dont la ruine fut achevée par l'incendie de sa précieuse bibliothèque (1762), obtint en 1764 des lettres de noblesse et une pension de 2.000 livres. Epuisé par le travail et les fatigues, il consacra alors les dernières années de sa vie à l'édition des *Mémoires de l'Académie de Rouen*. Une rue de Rouen porte encore son nom.

Les œuvres chirurgicales de Le Cat sont encore estimées des praticiens, spécialement celles qui se rapporte à l'opération de la *taille*, pour laquelle il inventa divers instruments et procédés opératoires. Outre les écrits que nous avons cités, on a de lui beaucoup de *Mémoires*, insérés pour la plupart dans le *Recueil de l'Académie de Chirurgie*, les *Lettres* concernant l'opération de la taille (1749, in-8°), un *Traité des sensations et des passions en général* (1766, 2 vol. in-8°), réuni à la *Physiologie* (1767) en 3 volumes un *Cours abrégé d'ostéologie* (1768, in-8°) etc.

dix siècles qui ont précédé l'ère chrétienne, détermina l'orbite de 24 comètes, etc.

« En 1760, il alla dans les mers de l'Inde et attendit à l'île Rodrigue le passage de Vénus sur le soleil, mais il ne put réaliser ses observations qu'à St-Domingue, en 1769. Il publia en 1768, 1770 et 1778 les relations de trois voyages entrepris pour faire l'essai des montres marines de Leroy et de Berthoud, etc.

« Quelques années après, il donna sa « Traduction de Manilius » (1786). Il écrivit aussi une « Histoire de l'Astronomie », depuis Tycho-Brahé, qu'il ne termina qu'en 1790 et qui n'a pas été publiée ; enfin il composa de nombreux mémoires, insérés dans les Recueils de l'Académie et un remarquable ouvrage sur les comètes, intitulé « Cométhographie » (1783, 2 vol. in-8°) ».

Notre auteur, qui est un savant mathématicien et un astronome illustre, est donc, ce qui nous importe ici, un homme intelligent, un observateur bien reçu partout et un écrivain, sans être, ce qui est plus sûr peut-être, un littérateur.

Voici d'abord un petit historique de la découverte de notre colonie tracé par Pingré.

« Les Portugais prirent possession de cette isle en 1545 sous le règne de Jean IV et lui donnèrent le nom de Mascarenhas. Alonse Goubert, la trouvant déserte en 1638, y arbora les armes de France. En 1653, M. de Flacourt aborda au lieu nommé la Possession, posa les armes de France et une inscription sur le monument même où il avait trouvé celles de Portugal, placées 108 ans auparavant ; il changea enfin le nom de l'isle et lui donna celui de Bourbon, qu'elle porte aujourd'hui.

« En 1665, deux vaisseaux français y trouvèrent deux de leurs compatriotes qui s'y étaient établis depuis trois ans ; ils n'étaient point les seuls habitants de l'île : dix autres, dont sept hommes et trois femmes, y étaient passés avec eux de Madagascar ; mais s'étant révoltés contre les deux Français (1), ils s'étaient retirés dans les lieux de l'isle les plus inaccessibles ; il fut impossible de les retrouver. On laissa sur l'isle ving-deux nouveaux habitants (2). En 1671, on y en trouva cinquante, divisés en quatre habitations, de St-Denis, de Ste-Marie, de Ste-Suzanne et de St-Paul. En 1717, Labarbinais (3)

(1) Il s'agit ici de Louis Payen et de son serviteur. Rappelons brièvement ces débuts bien connus de la colonisation de l'île Bourbon. De Pronis, commandant des établissements français de Madagascar en 1642 déporte à Mascareigne douze de ses administrés révoltés. Ils y fondent l'habitation de l'Assomption (Quartier-Français). De Flacourt, successeur de de Pronis en 1648, fait ramener les exilés à Fort-Dauphin. Il prend possession de l'île Mascareigne le 15 novembre 1649 et non en 1653, comme le dit Pingré par erreur. Le 7 septembre 1654 s'établissent sur les bords de l'étang de St-Paul, Antoine Thaureau et 7 autres Français venus de Fort-Dauphin avec six noirs. Ils en repartirent pour les Indes en juin 1658, découragés par trois cyclones survenus en trois ans.

En 1662, Louis Payen, son serviteur et dix Malgaches, dont 7 hommes et trois femmes, venus de Fort-Dauphin pour rejoindre Thaureau et ses compagnons, ne trouvent que les restes de leurs habitations et s'y établissent.

En 1665 commence véritablement la colonisation de l'île Bourbon : la Compagnie des Indes Orientales, créée en 1664 avec la concession à perpétuité de Madagascar et de ses dépendances, envoie dans notre île Regnault, commandant pour le roi, les vingt ouvriers dont il est question ci-après et un marchand nommé Baudry.

(2) On connait les noms de ces premiers colons : François Ricquebourg, Pierre Hibon, Fontaine, Macé, Baillif, Léger, Payet, Robert, Grachet, Mancel, Cadet, Técher, Mottet, Auber, Dennemont, Michel Esparon, Béloni, Mussard, Hoareau, Nativel, Launay, Touchard. Le « Livre d'or » de La Réunion cite 37 Hoareau et 37 Payet morts pour la Patrie. Ces premiers colons étaient d'honnêtes ouvriers. Ricquebourg, le seul qui sût écrire, fut le secrétaire du commandant.

(3) Labarbinais Le Gentil, voyageur français, né en Bretagne. Désireux de faire fortune et de courir le monde, il s'embarqua à Cherbourg le 8 août 1714 ; il arriva le 4 mars 1715 à Conception (Chili), parcourut le Chili et le Pérou, où il dut liquider ses marchandises à moitié prix. Il s'embarqua sur le *Pacifique* le 4 mars 1716 pour la Chine, s'arrêta à l'île de San-Juan, la principale des Mariannes, fut très bien reçu des indigènes, visita les bancs de corail, les volcans et reprit la mer. Il arriva à Hia-Meng (Emoui) dans la province de Fou-Kiang le 9 juin 1716. Le 17 février 1717, il fit voile vers La Réunion (alors Mascarin) et

témoigne qu'il y avait 900 personnes libres et 1.100 esclaves. On y compte présentement environ 20.000 âmes, dont 4 à 5.000 blancs, les autres noirs ».

Le climat à présent :

« L'air de Bourbon est très sain (1) ; on n'y connait de maladies que celles auxquelles notre nature est partout assujettie ; encore sont-elles ici plus rares que dans toutes les autres contrées : il n'est point extraordinaire d'y voir des vieillards sains et vigoureux au-delà de 90 et même de 100 ans. La vie sage et réglée des habitants peut cependant y contribuer beaucoup. Cette salubrité de l'air paraît commune à tous les endroits habités de l'île ; mais les différents quartiers sont d'ailleurs sujets à des variétés assez extraordinaires dans une aussi petite étendue ».

On le voit, il n'est pas question de la fièvre paludéenne, de quelque nom qu'on pût alors l'appeler. Elle était pourtant bien connue en Europe. La Rome antique en était infectée. La campagne romaine est un désert après la moisson. Certaines régions de la France sont affligées du paludisme. La Corse a la malaria.

Et pourtant, c'est sur les bords de l'étang de St-Paul, c'est aussi à Ste-Suzanne que s'étaient établis les premiers colons ; c'est auprès de l'étang du Gol que s'élevait le château, dont Pingré dit quelques mots : « On dit qu'il y a vers cette côte (2) un très beau château avec un

reprit au mois de juillet la route d'Europe. Une maladie l'obligea de s'arrêter quelque temps à San-Salvador (Brésil). Il rentra en Europe sur un navire espagnol, qui aborda à Vivarès (Galice). De là il se rendit par terre à Gênes. Il eut un procès et y perdit tout ce qu'il avait gagné. Il se rattrapa en publiant l'intéressante relation de ses voyages sous le titre de « Nouveau voyage autour du monde (Paris, 1728, 3 vol). ».

Deux ans avant Labarbinais, Antoine chevalier de Parat, gouverneur de Bourbon, porte, dans son Mémoire, la population entière à 643 personnes seulement.

(1) Parny dit aussi en 1775 : « L'air est ici très sain ; la plupart des maladies y sont totalement inconnues ».

(2) Le littoral entre St-Louis et le pays Brûlé.

jardin très bien entretenu, appartenant de droit héréditaire à M. des Forges, gouverneur de l'isle de France : on assure que ce lieu ne déparerait pas les bords de la Seine aux environs de Paris ». C'est le suprême éloge, celui que Baudelaire devait adresser plus tard « à une dame créole » :

Si vous alliez, Madame, au vrai pays de gloire,
Sur les bords de la Seine ou de la verte Loire,
Belle digne d'orner les antiques manoirs,

Vous feriez, à l'abri des ombreuses retraites,
Germer mille sonnets dans le cœur des poètes,
Que vos grands yeux rendraient plus soumis que vos noirs.

Nous n'avons pas les impressions de Pingré sur la température qu'il fait à l'île Bourbon ; mais il note, en parlant de la Plaine des Cafres et des sommets qui la dominent : « Le 10 d'août 1761, il a neigé sur ces montagnes ».

Les productions de la colonie en 1761 sont ainsi décrites par Pingré ;

« Pour peu que la moisson ne soit point traversée par une constitution trop défavorable de l'air, on récolte en riz, en bled (*sic*), en manioc, etc., non seulement de quoi nourrir tous les habitants de l'isle, on se trouve de plus en état d'en faire des exportations considérables à l'isle de France... M. de la Nux (1) prétend s'être assuré par plusieurs expériences que la terre de Bourbon rend au moins 200 pour un » Il y a, dit Pingré du bled de France et du bled de Bengale, qui est beaucoup plus petit « Dans les lieux pluvieux, on sème en mai et juin pour récolter en octobre ; ailleurs on sème en décembre pour faire la moisson en mars ou avril».

« Le café est autant supérieur à celui de la Martinique qu'il est inférieur à celui de Moka La Compagnie le

(1) Conseiller au Conseil Souverain de l'île et correspondant de l'Académie, grand-père du poète Leconte de Lisle.

prend à 4 piastres la balle de 105 livres. Il n'y a pas de café sur la côte, qui est déboisée par le colon et par l'ouragan de 1751. Les arbres sont noirs de parasites (dépouilles ou œufs ou chrysalides d'insectes). Cette maladie (1) est générale, mais seulement sur les bords de la mer. A Ste-Marie un plant entier de citronniers en était attaqué ; il n'a pas dû tarder à périr ».

On cultive aussi le tabac et la canne à sucre.

« Le tabac est assez fort, dit notre voyageur on lui préfère celui de France ».

Pingré signale aussi plusieurs espèces de coton cultivées à l'Ile Bourbon. « Le petit coton à graines blanches aux feuilles divisées en cinq, au lieu de trois, est plus fin dit-il mais moins abondant». De l'ouate, il existait deux sortes ; la petite ouate (2) a trois pieds Les vers à soie donnent peu de profit : le mûrier du Bengale est très bon pour eux. Les abeilles vivent en liberté : « on dépouille leurs dépôts de miel et de cire ».

Pingré arrive au « Jardin de la Compagnie, cultivé par les gouverneurs à quelque distance du Gouvernement ; il abonde en fruits et en légumes ».

Nous énumérons rapidement les fruits, les arbres et les légumes cités, un peu en désordre, par Pingré.

Il y a, dit-il, plusieurs espèces d'oranges, elles sont excellentes ; des ouangasaïes, de Madagascar ; de citrons et des limons, ils sont très communs ; des ananas, des bananiers, des figuiers, des papayers, des gouyaves ; le manguier est très abondant ; des attes ; des anones, le suc de l'écorce, dit-il, est caustique et est employé contre les verrues, dartres, etc. ; des ouavangues, espèce de nèfle, c'est notre vavangue ; des pêches sauvages, naturelles au pays, c'est, selon Pingré, le bois le plus beau du pays ; des jamerosades, des tamarins, des bringelles, dont il distingue la bringelle sauvage, qui est différente :

(1) La Fumagine ?
(2) Asclépias cornuta.

des palmiers, dattiers, lataniers, vacouas, cocotiers ; il y a quelques treilles de raisin, qui est assez bon, mais non mûr. Le bois est abondant, mais on le coupe et il ne repousse pas. Il y a le bois de natte, à petites feuilles et à grandes feuilles ; le bois blanc, le bois rouge, le bois jaune, le patte de poule, le joli-cœur, le bois de Cubèbes, etc. La gomme du bois rouge vaut la gomme arabique, ce bois est aussi un puissant émétique ; l'écorce du bois jaune est un excellent vermifuge, même desséchée ; les feuilles de patte de poule, également même quand elles sont desséchées, sont un vulnéraire et sont bonnes dans la pneumonie, mais elles portent à la vessie comme les mouches cantharides ; il en est de même du joli-cœur ; les feuilles de cubèbe remplacent le poivre. Il y a le tan rouge, le benjoin, le tacamahaka, qui est le meilleur des balsamiques, trois espèces d'ébénier, le pignon d'Inde et la raquette servent à faire des haies, les cadoques ou caretti ou bonducs sont de deux sortes, le noir et le blanc ; comme arbrisseaux il y a le balisier du Sénégal, de la famille des jujubiers, et le mouronguier, dont les feuilles se mangent comme les épinards.

Parmi les légumes, outre plusieurs légumes européens, Pingré cite les ambrevades rouges et blanches, il y a quelques autres légumes indiens. De particulier à Bourbon, il indique le pépingaïe. On appelle brèdes, dit-il, toutes plantes à hacher et il nomme la brède pariétaire ou épinard des Indes et la brède pariétaire épineuse ; l'herbe Etintel, dont le nom veut dire miel en malgache ; elle est fréquentée par les abeilles, puante et mangée en brèdes par les malabars. (1)

(1) M. Auguste de Villèle a bien voulu nous communiquer un intéressant Extrait du « Rapport adressé en 1689 à tous les protestants désireux de fonder avec du Quesne une république à l'île d'Eden (Bourbon) » : «Il y a des fèves comme celles du Brésil, qui rapportent sept ans sans replanter ; elles sont aussi bonnes que les grosses fèves d'Europe ; il y en a de petites qu'on appelle des « Antaques », dont la plante se conserve aussi sept ans ; il y en a encore de couleurs blanche, jaune et rouge..... ; il y en a d'autre façon, qui ont la cosse longue d'un pié et dont les fèves qui sont dedans ont le même goût ; leur cosse peut se manger quand elle est verte ; il y en a encore d'une autre sorte qu'on nomme « ambérique », dans les cosses desquels il y a de petits grains jaunes et verts qui sont très bons ».

La culture de l'indigo (faux indigo et indigo bâtard) n'a pas donné de résultats ; il y a de l'ipécacuanha ; il n'ose assurer qu'on cultive le thé (1).

Pour en finir, disons que Pingré signale qu'il n'y a pas de singes et qu'il est interdit d'y en introduire ; le gibier est très rare ; on l'a trop chassé ; il est presque détruit. Il y a du poisson rouge excellent, des cabots, des carpes (?), des anguilles, des mulets, etc. ; mais le poisson est peu commun, comme le gibier. Les bestiaux et la volaille, par contre, sont abondants. Les vaisseaux font leurs provisions à l'île Bourbon, ce qui n'empêche pas que les marchandises y sont chères, « parce que l'isle de France retenait presque tout ».

---

(1) Nous donnons, d'après M. Christ, Directeur du Jardin Colonial de Saint-Denis, les noms scientifiques des plantes citées plus haut. Nous remercions ici ce savant modeste de son obligeante collaboration.

Natte à petites feuilles :	Mimusops calophylloïdes ;
Natte à grande feuilles :	Mimusops imbricaria ;
Bois blanc :	Hernandia ovigera ;
Bois rouge :	Elœodendron orientale ;
Bois jaune :	Ochrosia borbonica ;
Patte de poule :	Toddalia lenceolata ;
Bois de Cubèbes (du pays) :	Piper borbonense ;
Joli-cœur :	Pittosporum senacia ;
Tan rouge :	Weinmannia tinctoria ;
Benjoin :	Terminalia benzoin ;
Tacamaka :	Calophyllum tacamahaca ;
Trois espèces d'ébénier :	Drospyros melanida ;
	» discolor ;
	» ebenum ;
Pignon d'Inde :	Jatropha curcas ;
Raquette :	Opuntia tuna ;
Cadoque ou caretti ou bonduc :	Cœsalpina bonducella ;
Mourounguier :	Moringa pterygosperma ;
Papayer :	Papaya carica ;
Gouyave (rouge) :	Psidium pomiferum ;
Manguier	Mangifera indica ;
Attier :	Anona squamosa ;
Anone (Cœur de bœuf) :	Anona reticulata ;
Vavangue :	Vangueria edulis ;
Pêcher marron :	Syzygium paniculatum ;
Jamrosa ou Jambrosade :	Eugenia jambos ;
Tamarin (Tamarinier des bas) :	Tamarindus indica ;
Bringelle :	Solanum esculentum ;
Bringellier sauvage :	Solanum indicum, ou anguivi ;
Latanier :	Latania Commersonii ;
Vacoa :	Pandanus utilis ;

Parlons maintenant de la population.

« Les habitants de Bourbon y sont nés pour la plupart et ils comptent y mourir ; ils regardent Bourbon comme leur véritable patrie ; en conséquence ils sont affectionnés à leur île. Le luxe n'a point pénétré chez eux ; la simplicité des mœurs de nos ancêtres semble faire leur caractère distinctif. Une vie tranquille, une subsistance honnête, l'éducation de leur famille, l'acquit des engagements qu'ils ont contractés avec la Compagnie, voilà le plus haut terme de leurs désirs ; ils sont ordinairement accomplis parce qu'ils sont réglés sur la modération et l'équité (1). Ce caractère n'est pas particulier aux Créoles ; les Français habitués à Bourbon le contractent aisément ; on le reconnait même dans plusieurs des principaux de l'isle.

« Les lois de Bourbon sont au moins aussi sages que celles de l'isle de France ; elles sont d'ailleurs beaucoup plus fidèlement observées.

Les colons, en recevant de la Compagnie des terres et des facilités de les cultiver, ont contracté avec elle

---

Ambrevade rouge :	Cajanus indicus, var : Bicolor ;
» blanche :	id.
Pipangaille :	Luffa acutangula ;
Brède pariétaire ou Epinard des Indes ou Brède malabare :	Chenopodium quinoa ;
Brède pariétaire épineuse :	Amarantus spinosus ;
Indigo bâtard :	Tephrosia purpurea ;
Voémes :	Dolichos Catiang ;
Ambériques :	Phaseolus Helvolus ;
Pamplemousse :	Citrus decumana ;

(1) Raynal, dans sa fameuse « Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes » (4 vol. in-8° 1770, 5 vol. in-4° 1780, 16 vol. in-8° avec atlas 1780), dit aussi des créoles de Bourbon : « C'étaient, il n'y a que peu d'années, des hommes d'une candeur, d'une équité, d'une modération dignes des premiers âges : la guerre de 1756 altéra un peu leur caractère, mais sans beaucoup changer leurs mœurs ».

Parny, dans sa lettre célèbre à son compatriote et ami Bertin, datée de l'île Bourbon janvier 1775, est bien moins favorable aux créoles.

des engagements qu'ils remplissent fidèlement. Il est vrai cependant que, lorsque j'ai passé par cette isle, les habitants prétendaient que la Compagnie s'était réciproquement engagée à leur fournir à un prix modéré du vin et des vêtements ; ils ajoutaient que, si on continuait de les négliger, comme il semblait qu'on le faisait alors, ils se tiendraient pareillement quittes de leurs engagements et que, nommément, ils abandonneraient toutes les plantations de café comme leur étant absolument inutiles. Ils méritaient disaient-ils, les attentions de la Compagnie pour le moins autant que les colons de l'isle de France. Ce principe était vrai ; mais on pouvait répondre que ce n'était pas la Compagnie qui les négligeait, que c'était l'isle de France qui retenait et absorbait ce que la Compagnie envoyait pour les deux isles.

La culture du café est le principal engagement des habitants et la Compagnie le reçoit dans ses magasins sur le pied de quatre piastres la balle. Je crois que la récolte va par an jusqu'à 25 ou 30.000 balles au moins ; j'ai dit que la balle pesait 105 livres ; cependant on ne recevait point le café d'un habitant, s'il n'était en même temps porteur d'une attestation par laquelle il apparaisse qu'il a fidèlement observé les lois de la police de l'isle. Selon ces lois, chaque colon est obligé d'apporter tous les ans au gouvernement, pour chaque tête d'esclaves qu'il possède, 50 livres pesant de sauterelles (1), 100 queues de rat (2) et cent têtes de petits oiseaux, qui nuisent beaucoup aux grains et surtout au bled. Ces loix sont sages, les colons conçoivent qu'elles n'ont été établies que pour leur utilité ; non seulement ils les observent scrupuleusement, ils doublent, ils triplent même, s'ils le peuvent, la taxe imposée.

(1) A noter que, en 1729, une épidémie de variole fit plus de 1.500 victimes à l'île Bourbon. Cette maladie, apportée par un navire venu des Indes, fut attribuée par les chirurgiens à « la fiente et ordure des sauterelles qui couvrent et infectent les plantages ».

(2) Au dire d'un autre voyageur, Dubois, qui avait visité l'île près d'un siècle plus tôt, en 1669 : « Les chats seraient inutiles, vu qu'il n'y a ni rats ni souris ».

Selon une autre loi, celui qui ramène un maron (1) en devient le possesseur, ou on lui donne un autre noir de la Compagnie, ou enfin on lui compte 300 livres de récompense selon son choix ; aussi le nombre des marons est-il très petit à Bourbon. D'ailleurs les créoles, plus habiles que les chèvres à escalader les montagnes, font une bonne guerre aux marons ; ils leur font la chasse à peu près comme on le ferait à des bêtes féroces : cependant comme ils désireraient les avoir vivants, il arrive quelquefois que les fugitifs poursuivis, rencontrant un précipice qui les empêche de passer outre, attendent les Créoles en jouant, dansant et chantant ; et quand ils sont sur le point d'être atteints, ils se jettent la tête la première dans le précipice. Une dernière raison qui rend ici les marons plus rares qu'à l'isle de France est qu'on ne fait pas manger de paille aux esclaves, ils sont mieux avec leurs maîtres que dans les forêts ; il s'en échappe cependant quelques-uns de temps en temps : le nom de liberté plaît tant ! » (2)

A cette époque, l'île Bourbon était commandée par M. de Lozier Bouvet, chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis, gouverneur de l'isle pour le Roi. Pingré loue les lumières étendues de cet officier sur la théorie et la pratique de la navigation, la sagesse de son gouvernement, l'égalité constante de son caractère, sa candeur, son affabilité.

(1) On écrit correctement ce mot « marron ». Littré dit après Scheler que ce mot s'est écrit anciennement « simarron » et le fait venir de l'espagnol « cimarron » qui veut dire sauvage. Il y a, ajoute-t-il, dans le bas-latin marrones, nom de gens qui servaient de guide dans les Alpes, et, dans le wallon, maroner, fureter, mots qui n'ont rien à faire ici et dont l'origine est d'ailleurs inconnue.

(2) « Dans les premiers temps de la colonie, les Nègres se retiraient dans les bois, et de là ils faisaient des incursions fréquentes dans les habitations éloignées. Aujourd'hui les colons sont en sûreté. On a détruit presque tous les marons ; des gens payés par la Commune en font leur métier, et ils vont à la chasse des hommes aussi gaiement qu'à celle des merles ». (Parny, loc. cit).
« Ils s'échappent quelquefois au nombre de douze ou quinze, enlèvent une pirogue et s'abandonnent sur les flots. Ils y laissent presque toujours la vie ; et c'est peu de chose lorsqu'on a perdu la liberté ». (Id, ibid.)

« Le même Bouvet commandait en 1738 et 1739 l'expédition faite par ordre de la Compagnie pour la découverte des Terres-Australes, et c'était lui qui, en 1735, avait donné l'idée de cette expédition. Elle se borna à la découverte du Cap de la Circoncision, ainsi nommé parce qu'il fut découvert le 1er de janvier 1739 : la brume presque continuelle, qui empêchait les vaisseaux de voir, et les glaces dont on était environné empêchèrent de pousser plus loin les découvertes ; mais, comme M. Bouvet le remarque avec raison, les glaces dénotaient le voisinage d'une grande terre... M. Bouvet m'a parlé de cette expédition dans de tels termes que je ne doute presque pas qu'il consentit avec zèle à en entreprendre une pareille avec une pleine confiance d'un succès plus heureux.

« Bouvet a été successivement capitaine de vaisseau, Gouverneur de l'isle de France et Gouverneur de Bourbon ; il n'est pas riche : c'est qu'il a toujours été zélé pour le bien, vertueux et désintéressé ; il serait à souhaiter que la Compagnie eût beaucoup d'officiers de cette trempe ».

On était en ce moment en guerre avec l'Angleterre, tout le monde le sait. L'isle Bourbon n'y restait pas étrangère. Je relève dans le manuscrit de Pingré que, le 19 octobre 1761, il était à St-Paul, « où se trouvaient trois navires de la Compagnie, l'*Adour*, le *Villevault* et le *Numéro 4*. Celui-ci était une des prises que M. le comte d'Estaing (1) avait faites dans son expédition et qu'il avait distinguées par différents numéros ».

(1) Charles-Hector comte d'Estaing, amiral français, né en Auvergne en 1729, mort sur l'échafaud révolutionnaire le 28 avri 1794. Cet extraordinaire héros de nos guerres du XVIIIe siècle soit dans les Indes, soit en Amérique, redouté des Anglais, dont il fut deux fois prisonnier, venait d'être libéré après avoir été blessé et pris au siège de Madras (décembre 1758). Il était passé à l'île de France et s'était embarqué sur un navire de la Compagnie des Indes armé en guerre, accompagné d'une petite frégate. Avec ces faibles ressources, bientôt grossies d'un gros navire anglais capturé à Mascate, il s'était emparé de plusieurs places forufiées du golfe Persique, puis il avait dirigé une expédition victorieuse contre les établissements anglais de Sumatra. En revenant en France, il fut fait prisonnier pour la deuxième fois lorsqu'il était sur le point d'atteindre Lorient.

La guerre nuisait au Collège de l'isle Bourbon, dont Pingré parle en ces termes. Il vient d'énumérer les huit paroisses de l'île : St-Benoit, Ste-Suzanne, St-André, Ste-Marie, St-Denis, St-Paul, St-Pierre et St-Louis.

« Ces huit paroisses sont desservies par treize prêtres de la Mission de S. Lazare, aussi estimés et aussi estimables que ceux de l'isle de France. Il n'y a qu'un curé à St-André, à Ste-Marie et à St-Louis ; dans les autres paroisses il y a un curé et un vicaire.

« Il y a de plus un clerc de la même congrégation à St-Denis qui, conjointement avec le curé, le vicaire et quelques autres personnes, travaille à la desserte d'un collège, qui y est établi. En temps de paix, on envoie à ce Collège des écoliers non seulement de l'isle de France, mais des Indes ; on y a vu même des élèves Portugais ; la guerre l'avait rendu presque désert ».

« M. Teste, curé de St-Denis, ajoute Pingré, est de plus vicaire général de M. l'Archevêque de Paris (1), duquel ces isles dépendent : le Souverain Pontife l'avait même établi son Vicaire apostolique avec pouvoir de conférer le sacrement de Confirmation durant dix ans ; le terme était écoulé ; on attendait la paix pour faire renouveler ces pouvoirs ».

∴

On a vu que les habitants de Bourbon se plaignaient d'être sacrifiés à ceux de l'île de France. Qui sait si un « Rattachement » quelconque, soit à Madagascar soit même à Maurice au cas où cette île, par aventure, venait à

(1) « On s'est habitué de notre temps, remarque Renan dans « Souvenirs de Jeunesse », à mettre Monseigneur devant un nom propre, à dire monseigneur Dupanloup, Monseigneur Affre. C'est là une faute de français ; le mot « Monseigneur » ne doit s'employer qu'au vocatif ou devant un nom de dignité. En s'adressant à M. Dupanloup, à M. Affre, on devait dire : monseigneur En parlant d'eux, on devait dire : monsieur Dupanloup, monsieur Affre, monsieur ou monseigneur l'archevêque de Paris, monsieur ou monseigneur l'évêque d'Orléans ».

être « désannexée » et à faire retour à la France, n'aurait pas les mêmes conséquences pour notre île ?

Notre astronome donne une « description abrégée de l'Isle de France ». Nous allons y glaner quelques notes, qui nous intéresseront d'autant plus que les Iles-Sœurs avaient d'étroits rapports ensemble, qu'elles étaient placées sous l'autorité du même gouverneur général et que ce qui est dit de l'île de France peut fréquemment s'appliquer à l'île Bourbon.

DESCRIPTION ABRÉGÉE DE L'ISLE DE FRANCE

« Cette île a été découverte par les Portugais dans le cours du XVIe siècle. Les Hollandais y abordèrent le 18 de septembre 1598 sous la conduite du vice-amiral Wybrant van Warwyk et lui donnèrent le nom d'isle Maurice en l'honneur de leur stathouder Maurice de Nassau (1). Ils la parcoururent durant l'espace d'environ quinze jours. Elle était peuplée de tortues et d'oiseaux. La mer abondait en poissons. Ils trouvèrent environ trois cents livres de cire sur laquelle on avait gravé des lettres grecques, un pont volant de vaisseau, une barre de cabestan et une grande vague, débris de quelque naufrage. Mais, quelque recherche qu'ils pussent faire, ils ne trouvèrent ni homme ni bêtes à quatre pieds.

En conséquence, ils en prirent possession, y semèrent et y plantèrent des fruits et des légumes, y laissèrent quelques poules et continuèrent leur voyage.

(1) Découverte en 1507 par Don Pedro Mascarenhas, l'île reçut le nom de Cerné et, dit-on, d'île de Cignes, (cygnes) à cause des « drontes » qu'on y trouvait alors. Cet oiseau, particulier aux îles Maurice, Rodrigue et de La Réunion, a depuis longtemps disparu. L. Figuier dit qu'il y en avait encore à l'île de France en 1626. Il était, dit Buffon, de la grosseur d'une oie, massif, impropre au vol, et portait sur la tête une sorte de capuchon. Cf. Edmond Bordage : La Flore et la Faune de La Réunion (Revue encyclopédique Larousse, 10e année, n. 367, pp. 722 et 724). En 1580, les colonies, que le Portugal possédait dans la mer des Indes, tombèrent au pouvoir des Espagnols. L'Espagne en perdant ses provinces des Pays-Bas, perdit aussi ses colonies des Indes orientales. C'est ainsi que Cerné devint l'île Maurice.

L'amiral hollandais Corneille Matchief mouilla, au commencement de 1607, dans le port de cette isle. Il y trouva bien deux navires de sa nation à l'ancre ; mais, jusqu'au 27 de janvier qu'il y resta, il n'aperçut aucune trace d'animaux quadrupèdes (Recueil des voyages de la Compagnie des Indes orientales, à Rouen, 1725, t. 6, p. 257). Il y fit semer des pépins d'oranger et y lâcha une douzaine de cochons et de truies et une vingtaine de boucs et de chèvres. Je passe sous silence quelques relâches intermédiaires, que les Hollandais firent entre 1598 et 1607 ; elles ne nous instruisent d'aucune particularité concernant cette isle.

Des deux autorités que j'ai citées, il est facile de conclure que les cabrits (sic), les cerfs, les singes, les autres animaux quadrupèdes, qu'on trouve maintenant à l'isle de France, ne sont point naturels de cette isle et qu'ils n'y ont point été portés par les Portugais, lorsque ceux-ci en ont été les maîtres.

Les Hollandais firent, dans la suite, un établissement assez considérable à Maurice (1) : mais l'entrepôt, qu'ils se procurèrent par là pour leur commerce des Indes, étant devenu inutile depuis qu'ils se furent établis au Cap de Bonne Espérance, ils prirent enfin le parti de l'abandonner en 1712 (ou, selon de Vaissette en 1703).

L'isle était trop à la bienséance des Français, qui habitaient depuis longtemps l'isle de Bourbon ; le chevalier de Fougeray, capitaine du vaisseau de la Compagnie « le *Triton* », y aborda en 1721 ; il en prit possession au nom du Roi le 23 de septembre de la même année ; il changea son nom de Maurice en celui d'isle de France et les Français en sont restés depuis en possession » (2).

(1) C'est en 1638 que les Hollandais s'établirent au Port Sud-Est.

(2) Pingré omet ici une première prise de possession au nom de la France, qui fut effectuée le 20 septembre 1715, au Port-Nord-Ouest, par le capitaine Guillaume Dufresne. Un détachement militaire fut envoyé de Bourbon, plusieurs familles y passèrent aussi. Mais cet établissement fut abandonné. Il n'en fut pas de même après la deuxième prise de possession par le chevalier Granier de Fougeray en septembre 1721. En janvier 1722, le gouverneur de Bourbon, M. de Beauvolier de Courchanes, réquisitionna et embarqua des colons sous les ordres du capitaine Heur. Hubert. Le chevalier de Nyon fut le premier gouverneur de l'île de France.

Puis Pingré note que le Grand-Port a été appelé par quelques-uns Port-Bourbon. Dans le Port-Louis, dit-il, l'entrée est difficile à cause du vent et de la situation et, en outre, des bancs de sable. Le Grand-Port a l'entrée facile, la sortie difficile ; il était le plus fréquenté du temps des Hollandais, sans doute à cause de sa capacité, car il peut contenir 50 vaisseaux.

Pingré n'est pas satisfait de l'eau que l'on boit. « Deux aqueducs, se rendent au Camp, venant de la grande rivière après avoir fait le tour de la montagne de la Découverte ; le plus près de la grande rivière est abandonné ; le deuxième est insuffisant pour les besoins du Camp ; des puits sont nécessaires et ils sont plus bas que la mer au fond ; leur eau est donc mélangée d'eau de mer, saumâtre et malsaine. Nous préférions notre eau de l'Orient (Lorient), toute vieille et toute jaune qu'elle était (à bord) à l'eau fraiche de l'isle de France ; ceux qui en burent en furent incommodés ».

L'air, dit Pingré, est très sain. Le vent souffle d'Est et de Sud-Est. C'est un printemps presque perpétuel. Les chaleurs durent de fin novembre en avril, avec des intervalles assez fréquents. Dans la saison des chaleurs, il y a des ouragans et notre astronome cite celui de la nuit du 28 au 29 de janvier 1760.

Le terroir, dit-il, est assez bon, mais inférieur à celui de l'isle Rodrigue. La terre est noire au Sud et à l'Est du Camp ; au Nord, elle est couleur de brique ; partout le sol est pierreux, « les pierres sont comme criblées » ; les pierres ponces sont abondantes et il y a des mines de fer, assure Pingré, près de Pamplemousse, par exemple.

On cultive le froment, l'orge, l'avoine, le riz, le maïs, le millet, sans labourer, à cause des pierres ; on travaille le sol à la pioche. « Cent noirs, à cet égard, valent six bœufs ou chevaux ailleurs ». Ajoutons le manioc, « dont on fait du pain pour les noirs ».

« Cette nourriture, remarque Pingré, est en tout sens préférable à une que j'ai vu préparer le 17 de septembre par des esclaves. Ils hachaient de la paille de riz à la porte d'une

habitation dans les plaines de Vilaine (1) je demandai à mon guide quel était le but de ces esclaves ou de celui qui les mettait en œuvre ; il me fut répondu que leur maître, Harpagon décidé, distribuait à ses esclaves en un mois autant de riz qu'ils pouvaient en consumer (consommer) en un jour, que la nécessité de se sustenter les forçait de mêler de la paille hachée avec le grain, que cela était contraire aux loix (sic), que ces loix étaient connues à l'isle de France, mais que le respect qu'on leur portait n'était point poussé jusqu'à l'observation ».

Le trait est spirituel. Mais était-ce bien le lieu de rire ?

« Les légumes siliqueux sont : les pois du Cap, dont l'origine est ignorée, car on n'y récolte point, dit-on, au Cap de Bonne Espérance ; les bohèmes (*voëmes*), les ambéliques (*embériques*), les ambrevades blanches et rouges, les ambaches (à Bourbon) ou mainboulanes (à Madagascar), dont le nom signifie en malgache manger ou mets qui pue (liane) ».

Comme fruits, Pingré énumère ananas, banane, atte, patate, pistache, papaye, gouiavelle, (*goyavier*).

« Les palmiers et les lataniers, s'il y en a eu, sont totalement détruits ». Il y a très peu de cocotiers.

« Les oranges sont moins nombreuses et moins bonnes qu'à Bourbon, toujours un peu amères comme à Rodrigue ».

Pour le pamplemousse, « ce fruit n'est pas connu à l'isle de France ; il doit au moins y en avoir eu autrefois, puisqu'il donne le nom à une des paroisses de l'isle ».

« Les fraises, les pêches, les raisins ne sont pas inconnus ; les pois d'Europe, les fèves, les artichaux (sic) réussissent assez bien ; il y a des laitues pommées toute l'année ».

« A deux lieues et demie du Camp, vers le Sud, est

(1) cf. page 163.

une maison de plaisance des Gouverneurs de l'Isle, nommée le Réduit. Je n'en louerai pas l'architecture, je doute que l'on s'en puisse figurer une plus maussade ; mais, au moins, le logement est très commode. Il est entouré d'un jardin très vaste, où M. Aublet, établi pour diriger la culture, ne s'était pas proposé seulement d'y cultiver ce qui pouvait être utile à l'entretien de l'hôpital et à l'approvisionnement des vaisseaux ; il prétendait y rassembler toutes les productions des quatre parties du monde.

J'y suis arrivé du Camp par une avenue de rosiers alors fleuris et par une allée d'orangers également en fleurs et dont M. Aublet se promettait des fruits aussi doux que ceux de Bourbon. J'ai reconnu dans le jardin des cerisiers, des pruniers, des abricotiers, des châtaigniers, des noyers, des chênes même, tous plantés assez nouvellement, quelques-uns ayant déjà dans leurs fleurs des gages assurés des fruits qu'ils devaient procurer à leurs cultivateurs : je croyais être dans quelque magnifique jardin des environs de Paris ».

Pingré admire les canaux d'irrigation au Réduit, une situation splendide, un « paysage affreusement beau ». Revenant aux cultures, Pingré note que « le coton réussit assez bien, en quelques endroits la canne à sucre ».

Mais il y a des sécheresses, qui causent la disette de pâturages ; on y supplée par la fatak (*sic*). Ce pâturage est excellent, déclare-t-il ; « des passagers se proposaient de multiplier ce pâturage en Bretagne, comptant par là rendre un service essentiel à leur patrie ».

Notre voyageur signale encore, un peu à l'aventure, plusieurs espèces de solanum, des aloès-pitres, des Faïgetès ou œillets d'Indes à fleurs rouges hexapétales, des Léonouvos, des Ketinia, des Corallodendrum, du Bambou, du gros piment ou poivre rouge, du petit piment enragé ; l'acacia siamois (nom de Bourbon), un autre acacia épineux appelé à Bourbon caci ou cassi (*sic*) etc, des cadoques ou bonducs, des margousiers ou lilas de Perse, des balisiers du Sénégal, des Ovivaves ou Bois à panier,

des Pommes de Jacquot ou pommes de singe, dont singes et rats sont très friands....

« Une partie considérable de l'isle est en forêts, qui sont impraticables à cause des broussailles et des lianes ». Il cite des essences : ébénier, faux takamaka, faux benjoin, bois-puant, bois d'olive, bois de cannelle, bois de natte à grandes et à petites feuilles.

« A force d'employer ces arbres, leur nombre diminue ; on ignore le moyen de les multiplier ; quelques-uns vont même jusqu'à dire que ces arbres sont incapables de multiplication ; il faut donc supposer qu'ils sont là depuis la Création... On disait que le défaut de bois ne tarderait peut-être point à faire abandonner la Colonie ». Il est vrai qu'on plante des chênes au Réduit. Mais « l'exploitation des bois est faite sans choix, sans loi, sans ménagement ».

Voici maintenant les animaux. Les quadrupèdes, on l'a vu, sont tous importés. Pingré cite : les chevaux, les cerfs, les bœufs et les vaches à bosse ou sans bosse, les chèvres, les cabrits (sic), les cochons, tant sauvages que domestiques, les moutons, les lièvres, etc. Le bœuf vivant est amené de Madagascar ; on fait venir du bœuf salé de même provenance pour la garnison et les noirs de la Compagnie. « Le bœuf, le veau et le mouton paraissent seulement sur les meilleures tables ; le commun des colons vit de cabrit (sic), de volaille et de gibier. La chasse est générale. Il y a trois espèces de perdrix, plusieurs espèces de perroquets, des pintades, des chauves-souris aussi grosses qu'à Rodrigue ; il y en a d'autres qui ressemblent aux nôtres et dont on ne mange pas ».

« Depuis que l'isle est peuplée d'hommes, elle est dépeuplée de tortues de terre ». On en pêche quelques-unes de mer. Les rivières et la mer sont assez poissonneuses. Il y a des huîtres ; elles ne sont pas jaunes, comme à Rodrigue, mais plutôt noires ; elles sont de différentes espèces. On pêche des sardines analogues à celles du Poitou ; une autre espèce est beaucoup plus commune, mais fort inférieure. On trouve aussi quelques lamentins.

Passant à un autre ordre d'idées, Pingré relate qu'il n'y

a, à l'isle de France, aucune maladie épidémique ou endémique. Que les temps sont changés, pourrions-nous dire ! Pour lui, « les ouragans font plus de peur que de mal ».

« Les singes font beaucoup de tort aux jardins et aux plantations ; cependant, comme cet animal ne court point la nuit, on se défend de ses ravages avec un peu de vigilance.

« Les rats et les souris choisissent, au contraire, le temps de la nuit pour faire leurs déprédations ; pour s'en garantir, on entoure les champs de pièges qu'un noir est chargé de visiter et de relever de temps en temps ; la moindre négligence à cet égard est souvent punie par la perte d'une récolte sur laquelle on avait fondé les espérances les plus flatteuses.

« Les ravages occasionnés par les sauterelles sont plus grands que ceux des rats. Lorsqu'une nuée de sauterelles approche d'une habitation, rien n'égale la vigilance des colons, tout est mis en œuvre pour écarter l'ennemi ; le danger est-il éloigné, on ne pense à rien moins qu'à se précautionner contre son retour. J'ai vu des champs ravagés par cet insecte : ils ne paraissaient point qu'ils eussent jamais été ensemencés. La sauterelle de l'isle de France ressemble en bien des points à la nôtre : elle est plus grosse, ses pattes de derrière sont armées, ainsi que les jambes, de pointes ou d'aiguillons qui les font ressembler à des scies ; elle vole assez loin et perche sur les branches d'arbres et d'arbrisseaux.

« Les cousins ou maringouins sont connus à l'isle de France sous le nom de moustiques : ils sont un peu plus gros que les nôtres et leur piqûre passe pour être plus sensible ; je ne l'ai point ressentie directement ; mais j'en ai été marqué presque tout le temps que j'ai été en cette isle.

« Les vitres des fenêtres y sont peu communes : on y substitue des espèces de treillis qui permettent à l'air extérieur de rafraichir la chambre, mais qui donnent une libre entrée aux moustiques. Pour éviter la piqûre de cet insecte et sans préjudice du rafraichissement que

l'air peut produire, on entoure le lit d'une espèce de tente de gaz légère à laquelle on donne, en conséquence, le nom de mousticaire. Je n'avais point été prévenu sur cet usage : j'eus bientôt le corps couvert de boutons, qu'on attribua à la piqûre des moustiques, mais qui pouvaient aussi bien parvenir de la chaleur du climat.

« Tout Européen arrivant à l'isle de France doit un tribut de quinze jours aux moustiques ; passé ce temps, ces insectes le laissent en repos. Je rapporte ceci comme m'ayant été attesté par mille personnes ; mais je ne le garantis point.

« Je ne parle pas des scorpions, des millepieds, des cancrelas, des fourmis, des guêpes, des grillons, des chenilles, de mille autres insectes. Il est temps de parler des hommes ».

Nous analysons brièvement. Il y a, à cette époque, à l'isle de France, 16.000 habitants environ, dont les trois quarts sont noirs.

Il y a trois paroisses : le Camp ou le Port-Louis, Pamplemousse, Grand-Port. Un grand chemin, assez bien entretenu, réunit les deux ports, en passant non loin de Pamplemousse.

Outre les trois paroisses, il y a plusieurs endroits assez peuplés. Flac est au Nord-Est, sur la côte, à cinq lieues de Pamplemousse. Son nom en hollandais signifie plat. C'était le point le plus habité de l'isle sous les Hollandais, le jardin de la Compagnie. A deux lieues au sud du Camp sont les plaines de Vilaine ou d'Uvilaine. La véritable orthographe est Willelms, du nom d'un Hollandais, que les Français trouvèrent dans ces plaines en 1721. Elles sont cultivées et assez fertiles. Mais on dit qu'on en fait trop travailler la terre. A l'Ouest ou Sud-Ouest se trouve Moka, ainsi nommé parce qu'on y avait d'abord semé du café originaire de Moka en Arabie. On a, depuis renoncé aux espérances qu'on avait d'abord conçues de cette nouvelle plantation.

« Plusieurs autres habitations sont répandues dans

tous les quartiers de l'île. A une demi-lieue de Pamplemousse vers l'Ouest ou Sud-Ouest, est l'habitation de M. Ermance, entrepreneur des Forges de fer de l'isle ; ce fer, en temps de paix, est une branche de commerce assez considérable. Près des forges, on voit deux files très longues de paillottes destinées au logement d'environ 900 noirs, employés au travail de ces forges ».

Au Camp ou Port-Louis, chef-lieu de l'isle, port le plus fréquenté, est la résidence du Gouverneur et du Conseil souverain.

« Le Gouverneur était autrefois nommé par la Compagnie. Cette disposition a paru dans la dernière guerre sujette à des inconvénients que la cour n'a pas cru devoir négliger. Il y avait dans l'isle trois autorités indépendantes et comme jalouses l'une de l'autre. On s'était persuadé que le désir de protéger et conserver nos colonies dans l'Inde exigeait qu'on y envoyât une escadre de vaisseaux de Sa Majesté : depuis trois ans cette escadre avait séjourné presque continuellement à l'isle de France. Le régiment de Cambrésis y avait été pareillement envoyé pour la défendre en cas d'attaque. La Compagnie y entretenait d'ailleurs une garnison assez nombreuse, ainsi que plusieurs vaisseaux, destinés à agir de concert avec ceux du Roi et commandés par des officiers nommés par elle. Les loix, l'usage, le bon sens même ne permettaient point que les Officiers de terre et de mer de S. M. fussent soumis à l'autorité de ceux qui étaient censés officiers de la Compagnie. On convenait assez généralement de ce principe, mais quelques jeunes officiers du Roi pouvaient lui donner trop d'étendue : on en a accusé quelques-uns de l'avoir porté jusqu'à mépriser hautement les Officiers de la Compagnie, dont plusieurs étaient décorés de la croix de St-Louis, et jusqu'à autoriser même des insultes faites à ceux-ci par les plus vils matelots de la marine roïale. Quelques-uns furent enlevés par des coups de soleil ; c'est le nom dont on s'avisa de pallier le genre de mort de ceux qui périssaient dans les fréquents duels que la mésintelligence occasionnait : les autres, retenus par leurs chefs, devinrent plus sages. Si l'on ne parvint point à s'aimer, on commença du moins à s'y traiter avec politesse. Mais l'autorité restait toujours divi-

sée. Le Chef de l'escadre exerçait dans le port un pouvoir absolu, même sur les vaisseaux de la compagnie ; le Gouverneur était censé donner les ordres à terre ; en cas d'attaque, le colonel du régiment de Cambrésis se serait approprié dans l'isle une autorité souveraine. Tel était l'état des choses en mai 1761.

Une autorité si divisée ne pouvait se soutenir. On en fut informé en Cour ; on y remédia. Le Roi retira ses vaisseaux et ceux qui les commandaient ; M. de St-Georges, chevalier de St-Louis, Officier de la Compagnie, généralement estimé pour son intelligence, sa valeur, sa probité, sa droiture, fut nommé Chef d'Escadre et eut le commandement du Port ; on expédia au Gouverneur de l'isle un brevet de gouverneur et commandant pour le Roi, il concentra ainsi en lui toute l'autorité. Les officiers du Régiment de Cambrésis se ressouvenaient toujours que M. Desforges n'avait jamais commandé les troupes du Roi : mais la prévention qu'une telle idee pouvait faire naître en leur esprit n'aurait jamais contrebalancé la parfaite soumission dont ils faisaient profession pour les ordres souverains de leur Prince. De ce côté on se préparait donc à faire une vigoureuse défense en cas d'attaque ; on visitait les fortifications de l'isle, on les réparait, on en construisait de nouvelles ».

« Le Conseil souverain de l'isle de France est composé de cinq ou six conseillers, outre un procureur du Roi ; le Gouverneur y préside. Les loix sur lesquelles ce tribunal dirige ses jugements sont très sages : on se plaint qu'elles ne sont pas toujours exécutées ; on accuse même quelques-uns de ceux, qui devraient montrer l'exemple, d'être les premiers à les enfreindre. On était alors occupé principalement des préparatifs nécessaires à la défense de l'isle ; on craignait en quelque sorte moins les forces de l'ennemi que la famine, qui pouvait être occasionnée par l'investissement de l'isle. Le départ de la Marine du Roi laissait une charge de moins, mais on doutait cependant s'il y avait assez de provisions dans l'isle pour entretenir les habitants durant deux mois. On avait fait partir quelques vaisseaux pour faire des provisions de riz à Madagascar ; et pour ne pas multiplier les bouches inutiles, on défendit en même temps

tout commerce extérieur des esclaves. L'appas (sic) du gain faisait négliger la défense ; on achetait des noirs à Madagascar ; on prenait pour revenir des routes détournées et inconnues, soit pour cacher sa marche, soit pour déposer les noirs en lieu sûr, en attendant qu'on pût les faire entrer commodément ; c'est peut-être à ce manège qu'on a dû la perte de quelques-uns de ces vaisseaux et de toute leur cargaison ».

« Il y a de vastes magasins où l'on dépose tout ce que la compagnie envoie de France, ou ce que le Gouverneur juge à propos de faire acheter au dehors pour la subsistance des habitants. Le Gouverneur, les Conseillers, les Officiers, les soldats, les Prêtres des paroisses, etc, ont droit de prendre de ces magasins ce qui leur est nécessaire, en payant les marchandises au prix de leur achat ; c'est ce qu'on appelle prix de la Compagnie ; on doit même fournir gratis à plusieurs une certaine quantité de ces provisions, selon qu'on en est convenu avec eux ; cela leur tient lieu d'une partie des honoraires que leurs services méritent. Quelques-uns de ceux qui ont ces droits se sont considérablement enrichis ; on assure que leur recette a été de tirer des magasins beaucoup plus qu'ils n'en devaient naturellement prendre et de vendre le trop à des prix exorbitants. L'état actuel où était la monaye de l'isle devait faciliter beaucoup cette nouvelle espèce de commerce.

La piastre gourde d'Espagne, laquelle revient à 105 ou 106 sous de notre monnaie, et ses parties sont presque la seule monnaie européenne qui ait cours dans les Indes et, par conséquent, à l'isle de France : nos écus de six livres commencent cependant à s'y introduire, mais sur le pied de la piastre seulement. La piastre, selon la loi, ne vaut à l'isle de France que trois livres douze sous ; convertie en lettres de change sur la Compagnie, elle reprend sa véritable valeur ; c'est une disposition que l'on a cru utile pour favoriser le commerce.

Dans la même vue ,on a répandu dans l'isle un certain nombre de billets depuis vingt-cinq sous jusqu'à mille livres, à ce que je crois, de valeur. Ces billets, avant la dernière guerre, étaient préférés à l'argent. Le nombre

des piastres effectives ayant diminué depuis par l'exportation nécessaire à l'approvisionnement de l'isle et par la difficulté de l'importation que la Compagnie avait soin d'y faire faire annuellement, le Conseil Souverain de l'isle a jugé à propos de multiplier les billets, ils ont commencé à être moins estimé ; les troupes du Roi tant de terre que de mer ont exigé d'être payées en argent effectif ; le prix des billets a tellement diminué que j'ai vu donner quinze francs en papiers pour une piastre effective ou pour trois livres douze deniers en argent.

Il était trop facile d'abuser de cet état des choses pour se persuader que personne n'y aura pensé. On recevait aux magasins les billets à leur véritable taux. On achetait donc une paire de souliers pour une piastre ou pour trois livres douze deniers en papiers, c'était le prix de la Compagnie ; on se croyait exempt de tout reproche en la revendant au même prix en argent : pour cet argent ou acquérait quinze francs de papiers, et ces quinze francs en billets valaient vingt-deux livres en lettres de change sur la Compagnie. Voilà ce qu'on pouvait faire : je ne dis pas qu'on le fit ; plusieurs étaient soupçonnés de pis ; mais l'isle de France n'a pas sans doute le privilège de ne connaitre ni la calomnie, ni les jugements téméraires.

Le discrédit des billets et la difficulté de recevoir des provisions d'Europe tenaient les vivres à un prix excessif. La bouteille de vin de Bordeaux se vendait quinze livres et la livre de beurre sept ou huit livres ; les autres provisions étaient chères à proportion. Les vaisseaux qui arrivèrent d'Europe en avril et mai ne remédièrent pas sensiblement à cette cherté ; la pluspart (sic) de leur cargaison était pour le compte de la Compagnie, devant suffire à peine pour l'entretien des principaux de l'isle et des troupes : le peu qui pouvait se répandre dans le public etait bientôt enlevé par les plus riches : ceux-ci se tenaient la main pour entretenir le tout à des prix exorbitants.

Il s'en faut de beaucoup que l'isle se suffise à elle-même pour la nourriture de ses habitants ; il n'est donc point étonnant que la suppression du commerce entraine le danger de la famine ; mais si ce danger ne s'évanouis-

sait pas entièrement il deviendrait beaucoup moindre par l'observation exacte des engagements que les colons ont contractés envers la Compagnie ; la Compagnie leur a cédé du terrain ; elle leur a fait même des avances considérables pour les mettre en état de le cultiver ; elle a exigé d'eux qu'ils s'adonnassent sérieusement à cette culture, de manière qu'ils pussent récolter assez de grains pour s'entretenir eux et leurs Noirs et même pour faire porter tous les ans aux Magasins de la Compagnie une certaine quantité de grains à un prix convenu. Voilà ce qu'on m'a assuré qu'on devait faire ; mais c'est assurément ce que l'on ne fait pas. Les colons sont presque tous des Européens qui se sont transportés à l'isle de France dans la vue de s'enrichir ; il en est peu qui ne se proposent de retourner en Europe, dès qu'ils auront atteint cet unique but de leur désir. L'exemple de ceux qui leur vendent leur habitation est un puissant aiguillon qui les anime à se mettre bientôt en état de la revendre eux-mêmes.

Ainsi l'on peut dire que la colonie en général n'est pas composée de gens riches, mais de gens qui aspirent à le devenir bientôt. Il est naturel que l'intérêt personnel soit la seule loi qui dirige les actions de tels colons, qu'il soit l'unique Dieu auquel tout doit être sacrifié. En effet la culture des terres est dirigée selon le plan de l'intérêt personnel, les engagements contractés avec la Compagnie sont parfaitement oubliés ; on substitue au blé, au riz, aux grains les plus nécessaires des fruits et des légumes qu'on sait devoir être vendus avantageusement au basar (sic) du Camp ; on compte soit directement soit indirectement sur les magasins de la Compagnie pour le riz nécessaire à l'entretien des esclaves, et si cette ressource vient à manquer, on les nourrit de paille, on les laisse nuds, on les force à devenir marrons, ou si la crainte les retient, quel fonds peut-on faire sur de tels esclaves en cas que l'isle vienne à être attaquée.

J'ai entendu dire à l'isle de France que la Compagnie était une bonne mère, qui nourrit bien ses enfants : ne pourrais-je pas ajouter que la Compagnie a de bien mauvais enfants qui volent leur mère et la laissent périr de faim ? Le luxe, la débauche, l'irréligion se sont d'ailleurs

introduits à l'isle de France à un degré qu'il serait difficile d'imaginer.

Les Noirs de l'isle de France sont de différente origine : il y en a de Guinée, de la côte de Malabare, de Malais, de Lascares, etc ; le plus grand nombre est de l'isle de Madagascar. Il y en a parmi eux quelques-uns de libres ; ils se louent à la Compagnie, et se retirent quand ils le jugent à propos. De ces noirs libres la plus distinguée est sans doute la Reine Bétis. Fille du Roi et de la Reine de Fowelpointe ou, selon la prononciation la plus usitée, de Foulepointe en l'isle de Madagascar, elle avait hérité du chef de sa mère de l'isle Ste-Marie, qu'elle avait cédée aux Français. On s'y était en effet établi ; mais les maladies et la mort de presque tous ceux qui y étaient employés ont forcé d'abandonner bientôt cet établissement. La Reine Bétis prétendait aussi à la succession de son père : son frère Jean-Nart, fils du Roi et non de la Reine, se présenta pour succéder en qualité de mâle ; leur loi, disait-il, leur permettait la pluralité des femmes ; une seule était déclarée Reine ; mais il ne s'ensuivait pas que les enfants des autres femmes fussent illégitimes. Les Français reconnaissants se déclarèrent d'abord pour Bétis : tout cependant mûrement examiné, le Conseil de l'isle de France décida sagement qu'il fallait reconnaître Jean-Nart, qui était déjà en possession, et lui demander son amitié. Jean-Nart la promit et a tenu parole. La Reine Bétis demanda à être transportée à l'isle de France ce qui lui fut accordé. Un officier s'est mis depuis en tête de l'épouser ; on ne lui a pas permis jusqu'à présent, tant parce que la loi défend ces alliances de blancs et de noirs, que pour ne pas mettre cet officier dans l'occasion de faire valoir les droits de sa femme sur Foulepointe, et de nous brouiller avec notre bon ami Jean-Nart, dont les bons procédés ne nous sont pas indifférents. La Reine Bétis vit retirée à l'habitation de l'officier qui a voulu l'épouser.

Pour contenir les noirs esclaves dans le respect qu'ils doivent à leurs Maîtres et peut-être aussi pour leur persuader qu'ils sont d'une nature inférieure à la nôtre, on a établi une suite d'ordonnances que l'on appelle le Code Noir : suivant un article de ce Code, un noir quelcon-

que, qui aura porté la main sur un blanc, est puni de mort. Un blanc qui aura battu injustement et avec violence un noir, même libre, ne sera pas soumis à des peines aussi sévères. L'exécuteur de la haute Justice est un noir condamné jadis à la potence ; on lui accorda sa grâce à condition qu'il ferait le métier de bourreau ; il s'en acquitte, dit-on, avec zèle et intelligence. On condamne quelquefois aux galères, mais comme il n'y a point de galère dans le port, on y substitue d'autres exercices non moins pénibles, tels que de trainer des pierres dans des brouettes, etc.

Les malheureux, qui sont le plus exposés aux peines prononcées par le Code Noir, sont les Noirs marons (*sic* : c'est le nom qu'on donne aux Noirs fugitifs. Lorsqu'un noir est dans le cas, son maître est obligé de le déclarer sous (*sic*) l'espace d'un mois ; autrement il perd tout droit sur cet esclave. Tous, jusqu'aux esclaves mêmes, ont droit de saisir un noir maron, partout où ils le rencontrent ; s'ils ne peuvent le prendre vif, ils sont autorisés à le tuer ; en représentant sa main droite (1) ; ils sont récompensés. On prend cependant des précautions pour empêcher que, sous ce prétexte, ils ne s'égorgent l'un l'autre. La récompense pour un Maron repris est, je pense, de dix écus. Un maron pris armé est perdu sans rémission ; les marons en conséquence se laissent rarement surprendre en armes. S'il est arrêté, désarmé, il est marqué et on lui coupe un morceau de l'oreille droite pour le

(1) D'autres disent la main gauche. Le gouverneur Bouvet de Lozier (1750-1752 et 1756-1763) écrit : « Depuis le mois d'avril 1752, époque où le nouveau règlement a été mis en vigueur, jusqu'au 17 décembre que je suis parti de Bourbon, il a été pris ou tué 90 noirs grands marrons ; 10 ou 12 ont pu échapper aux détachements qui les poursuivaient, sont tombés ou se sont précipités dans les remparts ; autant sont revenus d'eux-mêmes chez leurs maîtres et il a été amené 100 renards, c'est-à-dire esclaves fugitifs, en moins d'un mois ». (Lettre citée par Lacaze). Bouvet apprenait à l'île de France, le 25 décembre, que 22 grands marrons avaient été pris et tués en deux jours. Il faut se rappeler que les noirs marrons, au nombre de 2.000 environ, à ce qu'on assure, en 1730, formèrent le projet de massacrer les habitants. Le complot fut dénoncé. Les principaux conspirateurs furent rompus vifs. Mais, durant plusieurs années, la Possession fut en butte aux incursions nocturnes, aux vols, au pillage, au meurtre, à l'incendie.

reconnaître ; la deuxième fois, on lui coupe le nerf du jarret droit pour le rendre moins dispos à une troisième fuite, dont la potence serait le prix.

Plusieurs maîtres ont l'humanité de celer durant quelque temps la fuite de leurs esclaves. Si ceux-ci reviennent d'eux-mêmes, ce qui arrive à quelques-uns qui n'ont pris la fuite que par compagnie, ils en sont quittes pour quelque punition domestique et cette escapade n'entre point en ligne de compte ; s'il sont pris, les maîtres peuvent les réclamer comme fugitifs depuis très peu de jours et obtenir leur grâce ; une fuite qui est prouvée avoir duré un mois n'est susceptible d'aucune rémission.

Les Marons se retirent ordinairement dans les forêts, où ils vivent de ce qu'ils peuvent rencontrer et quelquefois mieux que chez les Maîtres qu'ils ont abandonnés. La faim leur fait souvent quitter leurs retraites ; ils se répandent dans les campagnes pour voler ; ils ont même quelquefois l'audace de paraître au basar. Il ne veulent que peu ou point de femmes parmi eux : elles retarderaient leur fuite, elles pourraient même contribuer directement ou indirectement à faire découvrir leur retraite. On estimait en 1761 qu'ils pouvaient être au nombre de huit cents. Ils ont quelquefois détaché des canots dans lesquels ils se sont embarqués, s'abandonnant à la merci des eaux, espérant que le courant les porterait à Madagascar, leur patrie. Quelques-uns ont réussi en partie : le courant les à portés à Madagascar ; mais comme cette isle est partagée en mille petits royaumes, la fortune ne les a pas favorisés jusqu'à les faire aborder sur les côtes de leur propre royaume ; ils sont tombés entre les mains de leurs ennemis, ont été réduits en esclavage et revendus à des Français (1).

Il y avait à l'isle de France une soixantaine de Chinois qui y avaient été amenés par le brave comte d'Estaing au retour de son expédition des Indes. L'intention était

(1) Parny dit aussi, un peu différemment : « Quelques-uns cependant sont arrivés à Madagascar ; mais leurs compatriotes les ont tous massacrés, disant qu'ils revenaient d'avec les blancs, et qu'ils avaient trop d'esprit ». (Lettre à Bertin).

d'engager les chinois, par le bon traitement qu'on ferait à ceux-ci, de venir fréquenter nos isles et d'en améliorer le commerce par leur industrie. On les nourrissait bien et depuis sept à huit mois qu'ils étaient dans l'isle, ils n'avaient encore rien entrepris. Nous avons laissé M. Desforges dans la résolution de leur couper les vivres s'ils ne veulent pas travailler. Ils auront eu le choix du genre de travail et, s'ils ont pris une résolution satisfaisante, on a dû leur garantir que, durant six ans, il ne leur manquerait rien, que, au bout de ce temps, ils seraient libres de s'en aller, que les vaisseaux de la Compagnie seraient à leur disposition pour les reconduire chez eux ou partout où ils jugeraient à propos dans les Indes.

∴

Ici s'arrêtent les notes que je n'ai pas cru sans intérêt pour l'Académie de La Réunion. Nous y avons vu les linéaments de la physionomie que présentaient à cette époque l'agricole île de Bourbon, la commerçante et industrielle île de France.

Les choses ont beaucoup changé sans doute et pourtant, comme on retrouve les Français d'aujourd'hui dans les Gaulois de César, de même, en lisant le sobre, mais émouvant éloge, que fait le voyageur Pingré des habitants de Bourbon au XVIIIe siècle, n'avons-nous pas été tentés de certifier la justesse du portrait qu'il en a tracé, tant il est resté vrai de nos jours ?

Pingré nous a appris ou rappelé que bien des questions aujourd'hui à l'ordre du jour, comme on dit, se posaient déjà il y a 160 ans. Nous n'avons plus à défendre nos « habitations » contre les marons quoiqu'il arrive encore que des bandits terrorisent quelque temps nos campagnes ; mais la monnaie, le change, les abus de la speculation, l'immigration asiatique ont intéressé, comme nous, nos anciens.

Grâce à Pingré, nous avons recueilli quelques notions sur les productions de notre île, au temps où elle comptait seulement 20.000 âmes, c'est-à-dire huit à neuf fois moins que de nos jours, sur les animaux qu'on y trouvait, sur les maladies des plantes, que l'on croit toujours nouvelles, sur les ennemis des cultures ; et nous avons constaté avec satisfaction que la lutte entreprise contre eux avec persévérance a porté ses fruits. Mon ami M. Edmond Bordage, au temps où il était conservateur du Muséum colonial, fut appelé à prêter le concours de la science à la destruction de criquets qui ravageaient la région de St-Louis. Mais l' « habitant » serait heureusement fort embarrassé aujourd'hui, s'il lui fallait apporter tous les ans à l'Autorité 50 livres pesant de sauterelles par tête de journalier.

Le petit roman de la reine Bétis et de son officier aurait pu tenter un autre Bernardin de Saint Pierre. Il nous a rappelé celui de la princesse Ursule de Machimba, reine de Mohéli, élève d'une de nos écoles privées de Saint-Denis et du gendarme qui, plus heureux — la morale l'exige — l'épousa et devint le prince consort d'une reine « in partibus » aujourd'hui fixée en France.

J'ose espérer que ces notes, cueillies dans un manuscrit d'un astronome de jadis, conduit dans nos mers — en tout bien tout honneur — par Vénus, ont pu vous plaire et qu'elles ne décevront pas trop le lecteur créole, sous les yeux de qui, par ma très modeste entremise, elles pourront tomber.

J. Palant.

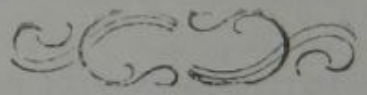

Discours

DE

M. JULES PALANT

Président de la Croix de Guerre
Membre titulaire de l'Académie de La Réunion

aux funérailles du soldat Ferdinand Hospital

Je dois à ma qualité de président de la Croix de Guerre l'honneur éminent de prendre la parole dans cette grandiose solennité après Monsieur le Gouverneur de la Colonie, pour saluer à mon tour, au nom de l'Association fraternelle des Décorés et Blessés de la Grande Guerre, la dépouille mortelle du camarade Hospital.

Nous avons eu la chance de revenir vivants de là-bas, les uns mutilés, d'autres malades, d'autres seulement éprouvés par les fatigues et les privations, décorés et très fiers d'avoir fait de notre mieux notre devoir.

Ceux à qui le pays doit être reconnaissant, ce sont entre tous, ceux qui lui ont tout donné. De ceux-là est Hospital.

Hospital Joseph Xavier Ferdinand est un enfant de St-Denis, il est né au chef-lieu le 26 Janvier 1896.

C'est là qu'est domiciliée sa famille, une de ces familles d'honorables ouvriers, bien plus nombreuses qu'on ne le

pense parfois, où le métier manuel ne fait pas tort à la distinction des manières et du cœur. Il a suivi les cours de l'école congréganiste, puis de l'école laïque de St-Denis. Il y passa son certificat d'études. Sa famille va alors s'établir à St-Pierre. Il poursuit ses études à l'école laïque de la grande commune du Sud. Honneur à l'enseignement primaire, qui a formé de tels héros.

Hospital, qui était intelligent, obtint son brevet élémentaire. On peut dire qu'il sortit de classe pour être soldat. Il passa de l'école, où l'on trempe sa pensée et son cœur, au champ de bataille où on les met à la disposition de sa Patrie avec sa vie.

C'est en août 1914 que le jeune Hospital obtient son diplôme scolaire. La guerre est déclarée.

Dans ses veines bout le sang créole. Bon sang ne peut mentir. On se rappelle les événements immenses qui se déroulaient à l'aube d'une époque tragique entre toutes de notre histoire. Les batailles d'Alsace, des Ardennes et de Charleroi, l'oppression des cœurs français, qui refusaient de croire à la défaite, qui ne voulaient pas accepter d'être vaincus, et, après la retraite effarante de nos armées, après l'abandon par le Gouvernement de Paris confié à Galliéni, le redressement soudain, la victoire de l'Ourcq, qui détermine l'arrêt, puis le recul des armées de l'envahisseur, depuis l'aile marchante jusqu'à leur pivot, depuis Von Kluck jusqu'au Kronprinz, depuis l'Ourcq, la Marne et l'Oise jusqu'à l'Argonne, l'Ornain et Verdun. C'est l'immortelle première bataille de la Marne. Et ce fut aussi Nancy sauvée sur le Grand-Couronné. Puis ce fut la course à la mer, les Allemands écartés de Calais et des abords du détroit, nos communications maritimes directes assurées avec l'Angleterre, notre Alliée elle-même mise à l'abri de la menace immédiate des Allemands, et un coin de la Belgique servant d'asile à ce qui restait de l'armée de l'héroïque petit pays belge, qui n'avait pas voulu être infâme et dont le gouvernement était réfugié au Hâvre.

C'est vers ce moment que le jeune Hospital fait un acte qui honore à jamais sa mémoire et sa famille. Il est

de la classe 16. Mais il n'attend pas la levée de sa classe. Virilement, il dit adieu à ceux qu'il aime, au petit pays et à ses attraits enchanteurs : il s'engage pour la durée de la guerre, le 2 janvier 1915.

C'est à peine s'il séjourne quelques semaines à Madagascar. A ce moment on faisait vite ses classes au régiment. Le 16 avril 1915, il est embarqué à destination de la France. Il fait partie du 4ème R. I. C. Le 16 mai, il reprend la mer pour rejoindre le 4ème R. mixte d'Extrême-Orient, d'où il passe au 6ème colonial mixte le 4 juillet 1915. Il est aux Dardanelles. Ce seul mot signifie bien des choses.

Sur cet âpre champ de bataille de la presqu'île de Gallipoli, où l'on se demande comment, par quel prodige d'habileté, de hardiesse et d'héroïsme nos troupes ont bien pu débarquer, au pied de ces hautes falaises arides, sous un soleil de plomb, sans eau, soumis aux plus dures privations, à demi abrités dans des tranchées creusées dans la pierre dure, arrêtés devant des positions inabordables, couvertes par des réseaux barbelés, hérissées de canons et de mitrailleuses et occupées par les solides fantassins turcs, dont la valeur s'était illustrée à Silistrie, à Plevna, à Tchatalja, quelle ne fut pas la grandeur du courage et de l'abnégation d'Hospital et de ses compagnons ! Sous le marmitage incessant, les éclatements de percutants et de fusants, dans les assauts à la baïonnette, sous les coups de fusil et les rafales « des moulins à cafés », combien des nôtres sont restés ! Hospital était réservé à d'autres combats. Ce n'est pas là qu'il devait périr.

Hospital fut évacué le 12 septembre pour maladie. Il avait contracté une affection redoutable : la fièvre typhoïde. Il rentre à son dépôt le 21 Novembre 1915 après une courte convalescence à Alger. Comme toujours, il est volontaire pour partir. La Patrie a besoin de tous ses soldats. Il a hâte de se distinguer sur les champs de bataille de la France. Il passe au 6ème colonial de campagne le 5 Janvier 1916. Le voilà sur la Somme.

Evoquons brièvement la situation terrible de la France

à ce moment. En 1915, l'offensive du printemps en Artois n'avait pas pu percer dans la direction de Douai. Les succès russes en Autriche-Hongrie avaient été suivis des contre-offensives de Mackensen en Galicie, de Hindenburg en Pologne.La Galicie était reperdue, Varsovie était aux Allemands. En France, l'offensive de Champagne, dont on avait tant attendu, déclanchée le 25 Septembre, après quelques succès, s'était stabilisée sans pouvoir percer le front. L'Italie s'était rangée à nos côtés en mai ; par contre, en Septembre, la Bulgarie s'était déclarée contre l'Entente. 1916 commençait et le 21 février, l'ennemi allait donner le signal de cette ruée terrible sur Verdun, dont le déploiement, les effrayants carnages, les premiers succès et l'échec final allaient fournir les éléments d'une gigantesque et magnifique épopée particulière dans la grande. De notre côté, la conférence de Chantilly, tenue en Décembre 1915 entre les chefs alliés, avait décidé de tenter une offensive franco-britannique d'été et le général Joffre avait résolu de la faire sur la Somme.

C'est là que se trouvait notre jeune compatriote, à l'articulation du front nord sud et du front ouest est dans les tranchées du bois des Loges, près de Beuvraignes, où passe la voie ferrée de Roye à Compiègne par Ressous sur Metz. Cette région était destinée à voir de terribles mêlées se livrer à plusieurs reprises, avant l'offensive finale qui aboutit à l'Armistice, à la victoire.

Bien que l'offensive du 1er Juillet fût encore loin, le secteur où servait Hospital n'était pas « pépère », comme disaient les poilus. Le brave créole se fit vite remarquer par son instruction, son esprit ouvert et son intrépidité. Le commandant de sa compagnie fit de lui un agent de liaison. Agent de liaison ? Cela ne paraît rien tout d'abord. Quelle erreur ! Il faut sortir sous les balles, les effroyables tirs de barrage, sous les marmitages de l'artillerie ennemie qui repère les routes, les chemins, les boyaux d'accès. Il faut porter les ordres et les renseignements dans les combats les plus chauds, les moments les plus dangereux. Il faut se découvrir seul et s'exposer. C'est la pensée du chef qui circule, c'est le système nerveux qui relie les membres au cerveau.

Un éclat d'obus atteignit le jeune soldat, tué, dit l'Avis ministériel du 19 Avril 1916, « tué à l'ennemi le 6 Avril 1916 aux tranchées du bois des Loges ».

Hospital fut cité à l'Ordre de son Régiment, le 6ème d'Infanterie Coloniale. Voici sa belle citation :

« Malgré un violent bombardement a continué à assurer avec une grande bravoure son service d'agent de liaison ».

« A été tué au cours de sa mission ».

Ce que cette brève citation renferme d'éloges, ceux-là seuls, qui ont fait la guerre, peuvent s'en faire une juste idée. La croix de Guerre avec étoile de bronze fut attribuée à Hospital.

Il est donc des nôtres, ce brave enfant du peuple créole ; il appartient de droit à notre famille de la Croix de Guerre, qui le revendique.

Camarade, permets-nous de lire sur ta tombe définitive, devant l'Inspecteur en mission représentant le Ministre des Colonies, devant le Gouverneur et les Autorités de la Colonie, devant le Maire de St-Denis et les Elus de la population, les Consuls des Puissances étrangères, les corps constitués, les représentants des Services publics, les notabilités de la Ville, des Quartiers, les délégations des Ecoles, les bataillons scolaires du chef lieu et cette foule immense, affectueuse, admirative et recueillie laisse-moi lire cette lettre écrite par ton chef.

Aux Armées, le 26 Avril 1916.

Monsieur le Sénateur,

« C'est tout peiné que je vous retourne la lettre que vous me chargiez de remettre au soldat Hospital de ma Compagnie.

Ce brave garçon a été tué en première ligne le 6 Avril par un éclat d'obus.

J'avais remarqué son intelligence, son courage, sa belle manière de servir, aussi j'en avais fait mon agent de liaison C'est donc en faisant son devoir que le soldat Hospital a trouvé une glorieuse mort.

Son corps a été inhumé au cimetière des Loges près de Conchy-les-Pots.

Ses camarades et ses chefs, qui tous l'estimaient, lui ont fait de belles funérailles, sa tombe bien entourée est recouverte de fleurs et de couronnes.

Je vous prie d'agréer, etc.

Signé : ORGNELT.

Lieutenant Orgnelt 6e Colonial, 6e Compagnie Secteur postal 173.

C'est dans ce cimetière des Loges, que l'on peut s'imaginer entretenu pieusement et fleuri par les soins de la population délivrée enfin de l'envahisseur par le courage de nos soldats, c'est là qu'une Loi souverainement humaine de la République a permis que, sur la demande de ses parents, les restes du brave Hospital fussent exhumés et a voulu que, après avoir retraversé les mers ils lui fussent rendus.

Hospital est le premier poilu créole mort sur le front qui vienne reposer au pays natal dans le sable de la grève, au bord des flots bleus, dont la plainte monotone, sous le grand soleil où la lune argentée, berce nos chers morts.

Près de la nécropole populeuse, un étroit asile est réservé à nos soldats. C'est un coin deux fois respecté, où l'on pense, comme là-bas, à la petitesse de l'homme, à ses douleurs et à l'infini, mais où la pensée se porte aussi sur ces grandes choses qu'on appele la Patrie, l'Honneur, le Devoir. C'est le Cimetière des Volontaires, dont le nom rappelle les Volontaires créoles de l'expédition de Madagascar.

C'est là que la colonie a voulu que fût inhumé le

premier, qui nous revient, de ceux qui sont partis d'ici pour défendre la France et qui sont morts pour elle, morts pour la liberté, morts pour le salut, pour la grandeur de la France, morts pour son drapeau aux trois couleurs joyeuses, emblème de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité : bel idéal, idéal radieux, qui guide nos pas hésitants sur la route pénible et qui soutient nos cœurs.

Symbole admirable ! Celui-là, c'est Hospital, un modeste créole, instruit, intelligent, discipliné, audacieux, patriote ; c'est un volontaire de la Grande Guerre. C'est un brave cité à l'Ordre du jour et décoré.

Il était digne de représenter ici tous les autres, et ce sera son destin. Hospital sera pour nous ce qu'est, sous l'Arc de triomphe de Paris, le soldat inconnu, en qui chaque Français, chaque Française peut voir ou l'être pleuré ou la personnification du patriotisme, de la bravoure et du sacrifice.

On viendra ici méditer sur les événements prodigieux de la Grande Guerre, sur la puissance de ces sentiments désintéressés : l'amour de la Patrie, la fierté nationale, l'amour du bien, le respect du devoir. On s'y rappellera que l'homme n'est réellement grand que par l'idéal qui l'habite, s'il y consacre son existence et, au besoin, lui fait le don suprême de sa vie. On s'y redira que ce qui classe réellement les individus, ce n'est pas la fortune, l'origine, ni aucun de ces avantages apparents, superficiels et, pour ainsi dire, étrangers, dont la moutonnerie de l'Opinion fait souvent son critérium de jugement des hommes, mais la valeur intellectuelle et surtout, la valeur morale, la noblesse des sentiments, la hauteur des vues et des aspirations, le désintéressement, la capacité de sacrifice.

Les jeunes y chercheront un encouragement et une leçon Le mérite n'est pas de vivre longtemps, mais de vivre bien ; c'est-à-dire en honnête homme, en bon parent, en bon ami, en homme de bien, en bon citoyen, en tenant pour sainte la cause de l'opprimé, pour sacrées toutes les formes de l'Idéal.

Ce qui fait le rayonnement incomparable de ces horribles boucheries de la guerre, c'est la splendeur morale qui illumine les actes des combattants.

Les batailles, dans lesquelles ont succombé tant de Francais, tant de créoles par conséquent, c'étaient des batailles libératrices, dans lesquelles l'enjeu était la civilisation même.

Il s'agissait de savoir qui l'emporterait, de la liberté ou de l'oppression, du respect des engagements ou du mépris des « chiffons de papier », du Droit ou de la Force.

Fallait-il courber la tête, plier le genou, laisser dépecer la France et asservir ce que l'agresseur aurait consenti à en laisser survivre ?

La servilité n'est pas dans notre caractère. Nous ne pouvions consentir à l'abdication de toute morale dans les relations entre les peuples, laisser piétiner notre foi instinctive et foncière, qui se résume dans les droits de l'homme et les droits des peuples. La grandeur de ces intérêts sublimes, qui dépassent de si haut leurs humbles défenseurs, est pour autant que l'énormité, la variété et la durée des dangers qu'ils ont bravés avec un inconcevable héroïsme, dans la gloire et le prestige qui environnent les vainqueurs, surtout ceux qui, comme Hospital, ont jeté leur vie dans le plateau du destin pour faire pencher la balance.

Tel sera le thème des méditations que fera, sur cette tombe, le visiteur pensif du Cimetière des Volontaires. Il se remémorera aussi avec fierté la part que notre petite Colonie lointaine a prise à ces hauts faits, à cette grande guerre des Nations, à ces heurts gigantesques de peuples, de doctrines, on pourrait presque dire à cette lutte du Bien et du Mal, qui ont fait prendre une physionomie nouvelle à l'Europe bouleversée, un sens, une orientation différente à l'évolution, au Progrès de l'Humanité.

La Réunion a sa part légitime dans cette gloire et dans cette œuvre immense. Ses enfants ont bien fait leur devoir. Ils se sont montrés les dignes descendants des

créoles d'autrefois, qui ont participé, avec une valeur, légendaire, aux guerres maritimes du XVIIIe siècle, de la Révolution et de l'Empire, des volontaires de 1870, de 1885 et de 1895.

De cette tombe d'un modeste fils de la démocratie créole, que la destinée a choisi, avec tant de discernement, est-on tenté de dire, pour être le symbole de la participation de la Colonie, à la Grande Guerre, émane un sentiment, pour ainsi dire, religieux, qui nous pénètre et qui modifie l'atmosphère morale dans laquelle se déroulent les menus faits de notre existence.

Il empreint de gravité notre pensée et l'oriente vers les sommets moraux, dans l'ascension desquels l'homme peut seulement trouver le bonheur, en essayant de remplir toute sa destinée et en aidant les autres, moins favorisés à mieux remplir la leur.

Hospital, mon cher camarade, votre nom figure déjà au « Livre d'Or » de la colonie dans l'énumération glorieuse des créoles morts au champ d'honneur. Votre citation y trouvera également sa place. Les événements ont fait mieux ; vous avez conquis, dans l'histoire locale de notre petit pays, une place enviable, que rien ne peut plus vous ravir.

En vous, nous voyons et nous saluons, avec vénération, tous nos compatriotes qui sont morts pour la Patrie et dont les restes, épars dans les cimetières de tous les fronts et de l'arrière ou disparus, reviendront ou ne reviendront pas au pays.

Hospital, au revoir. Nous allons vous quitter, mais votre pensée ne nous quittera plus jamais.

2 Mai 1922

J. PALANT.

Discours

DE

M. JULES PALANT

PRÉSIDENT DE LA « CROIX DE GUERRE »
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
MEMBRE TITULAIRE DE L'ACADÉMIE DE LA RÉUNION

à l'inauguration du Monument aux Morts de Saint-Paul.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,
MONSEIGNEUR,
MONSIEUR LE MAIRE DE ST-PAUL,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Ce n'est pas sans émotion que je prends la parole à l'inauguration du premier monument élevé dans la Colonie à la mémoire des combattants de la Grande Guerre morts pour la Patrie.

Ce n'est pas non plus sans fierté ; et je remercie profondément M. Achille Prémont maire de St-Paul, qui n'a pas oublié d'inviter à cette cérémonie commémorative l'Association fraternelle des Décorés, Blessés et Mutilés de la Grande Guerre que j'ai l'honneur de présider.

Par une heureuse coïncidence, le premier monument commémoratif de la Grande Guerre inauguré dans la Colonie l'est à St-Paul, le premier foyer de colonisation sur nos rivages longtemps inhabités. C'est sur les bords de

l'Etang de St-Paul que s'établirent, en 1647, les douze mutins de Madagascar déportés par Pronis. Dans le « plan de l'Isle Bourbon », dressé par Flacourt en 1653, on lit, à côté d'une croix, « Saint-Paul, habitation des Français ». Au même endroit s'installa en 1654 Antoine Thaureau avec ses sept compagnons français et ses six malgaches, dont bientôt les ouragans allaient lasser la constance.

C'est dans l'anse de St-Paul que Louis Payen et son serviteur, en 1662, fondent un nouvel établissement éphémère. C'est là enfin que Regnault, commandant pour le roi, installa les premiers colons, dont les noms sont perpétués par d'innombrables descendants.

Malgré la fondation de St-Denis par Regnault, ce n'est qu'en 1738 que Labourdonnais transféra officiellement le siège du Gouvernement de St-Paul au chef lieu actuel.

St-Paul, qui brille d'un éclat si vif dans les lettres françaises, a voulu être encore la première à glorifier les morts de la Grande Guerre.

C'est cette noble émulation qui me vaut l'honneur de prendre la parole aujourd'hui dans ce cadre historique plein de souvenirs vénérables, dans le plus ancien « Quartier » de l'île, longtemps le premier sans conteste par la douceur de son climat, la beauté et la poésie de ses sites si variés et ses curiosités naturelles, par la fertilité de sa terre, par sa richesse, par son importance administrative, par sa vie intellectuelle, sa réputation et, l'on peut dire, par sa gloire.

∴

Il en y a, parmi nous, que la nature même empêche d'oublier ceux qu'un sort glorieux, mais funeste a privés du retour désiré au pays natal. Ce sont les veuves et les orphelins, ce sont les vieux parents des disparus. Leur cœur bat plus vite lorsqu'ils passent devant ces pieux cénotaphes, qui érigent vers l'azur la gloire de leurs chers morts. Le souvenir reconnaissant de la Patrie sauvée adoucit pour eux l'aiguillon de la douleur, de même que

les modiques pensions, inscrites au budget des dépenses recouvrables, allègent les conséquences matérielles de la perte irréparable qu'ils ont subie.

Mais quelle ne serait pas l'ingratitude des autres, si leur pensée ne se posait pas souvent sur les morts de la Grande Guerre, dont le sacrifice a sauvé leur liberté, leurs biens et leur honneur avec la Patrie !

Quel serait notre sort, si la France, après plus de quatre longues années de combats, de privations et de souffrances, n'avait pas fini, unie à ses Alliés, par remporter la victoire ?

L'ennemi d'alors, au temps où la Fortune souriait à ses armes, n'a pas fait mystère de ses buts de guerre. Il devait ruiner à jamais la France par une contribution formidable, dont il n'eût certes pas permis de différer le paiement. Avec lui, le vaincu n'aurait pu arguer de sa misère, feinte ou véritable, pour se dérober à ses obligations, pour obtenir des moratoriums, des réductions, des transactions, des modalités de faveur.

L'agresseur voulait aussi mutiler notre Patrie. Le crime consommé en 1871 par l'annexion de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine n'eût été qu'une légère offense au droit des peuples, auprès de la germanisation de tout le Nord de la France, depuis Calais, Lille et Amiens jusqu'à Verdun, Toul et Belfort.

L'empire colonial de la France, cette œuvre prodigieuse de la Troisième République, devait, lui aussi, passer aux mains des Hohenzollern. Notre Colonie n'est, si l'on veut, qu'une petite île écartée. Mais croit-on sincèrement qu'elle ne courait pas le risque de devenir avec Madagascar, avec l'Afrique Equatoriale, l'Afrique Occidentale et notre Afrique du Nord, la proie de ce peuple mégalomane, affolé par sa prospérité même, infatué d'une prétendue supériorité sur le reste de l'humanité et prétendant à l'hégémonie, à la domination du Monde ?

Oui, en sauvant la France, nos vaillants morts ont délivré La Réunion, que guettait la lourde oppression prussienne.

On pourrait justement dire à ceci qu'il est superflu d'évoquer la menace, qui pesa, de 1914 à 1918, sur notre colonie. Car il semble bien vrai qu'il suffit du danger, qu'a couru la France même, pour gonfler notre cœur de gratitude envers nos grands morts de la guerre. Mais nous sommes justement, je crois, dans la situation des départements du Nord et de l'Est de la France, dont le sort de la guerre devait décider de la nationalité future. Comme eux, comme Dunkerque, comme Reims, comme Nancy, nous avons le droit de nous réjouir deux fois de la victoire, comme Français d'abord, comme Réunionnais ensuite.

O France ! O Liberté ! Que vous nous êtes chères, quand nous songeons que nous aurions pu vous perdre à la fois, si la fortune des armes nous avait trahis !

C'est à nous, anciens combattants, qui ne courons pas le risque de jamais oublier, oui, c'est à nous qu'il appartient sans doute de vous dire, Monsieur le Maire et Messieurs les Saint-Paulois, à quel point vous remplissez un devoir sacré et combien vous vous honorez en ayant la mémoire du cœur, l'ardeur du patriotisme, la reconnaissance envers les morts de la guerre, le culte des héros.

Nous qui avons vu les champs de bataille et qui, avec ceux dont vous célébrez le souvenir, avons couru les dangers, enduré les souffrances, les privations, les fatigues, les douleurs morales, auxquels ceux-là, plus exposés ou plus infortunés, ont succombé, nous vous apportons le témoignage que la créance de nos grands morts est payée, puisque vous rendez hommage à la grandeur de leur sacrifice, que leur pensée est en vous, qu'ils sont proposés par vous en exemple à la jeunesse, afin que la France, par eux libre et respectée, continue dans les siècles à venir sa glorieuse destinée.

Le sage place parmi les plus grands biens la paix : paix avec soi-même d'abord, paix avec les autres ensuite. La concorde au dedans et, au minimum, la justice partout, tel est son idéal. De la paix découlent et les lettres

et les sciences et les arts et la philosophie ; elle est la condition du progrès matériel, intellectuel et moral.

Mais il serait funeste d'oublier que l'homme, après tout, n'est qu'un homme, que les occasions de faillir peuvent triompher des intermittences de sa volonté, que ses passions sont puissantes et que l'abus même des douceurs de la paix et de ses plaisirs peut le conduire à la mollesse et de là dans un abîme de malheurs.

Il faut une énergie virile, et toujours en éveil, pour s'interdire à soi-même les faiblesses coupables et pour ne pas offrir aux autres la tentation de profiter de son amollissement.

De même un peuple doit être sur ses gardes. S'il a toujours la volonté d'être respecté, il est douteux que l'on s'attaque à lui, et s'il se trouve un agresseur, il se repentira de son défaut de jugement et de son audace. A la volonté de la paix doit s'allier le courage de la défendre. La Société des Nations ne peut pas être une abdication et une dissolution des patries, mais une union active pour le bien de tous et le respect de chacun.

C'est la haute leçon que nous donnent nos morts de la Grande Guerre. Ils avaient, comme nous, l'amour du pays natal, une famille chérie ; ils étaient prisonniers comme nous de la douce tyrannie des habitudes. Cependant, à l'appel de la France, ils ont tout quitté, sacrifiant le plaisir au devoir et tous les devoirs plus humbles à un devoir supérieur, qui domine toutes les obligations particulières, car le salut de la société est la condition même de tout le reste, parce que seul il le rend possible.

Et alors, ils sont allés là où il fallait qu'ils fussent, sur mer, sur terre, dans l'air comme Garros, dans l'eau et la boue des tranchées des Flandres, d'Artois, de Picardie, de Champagne, sous les ondées glaciales de la Meuse, dans la neige des Vosges, sous les rayons brûlants du soleil marocain, dans les sables du désert tunisien, sur les rocs dénudés de Sedul-Bahr, dans les forêts vierges et la brousse redoutable, les marigots du Cameroun, dans la dure Argonne ou sur l'Isonzo, sur les bords

fiévreux du Vardar. Où ne les a-t-on pas vus ? Ils enduraient les privations, la faim, les fatigues, les veilles prolongées, le froid qui gèle les pieds. Ils veillaient aux créneaux, ils rampaient d'entonnoir en entonnoir et cisaillaient les barbelés ; ils lançaient la grenade, ils franchissaient les tirs de barrage, ils recevaient les terribles marmitages, ils sautaient avec les mines terrestres ou marines, ils étaient soudain ensevelis par d'effroyables éboulements, ils étaient secoués par l'éclatement des torpilles terrestres ou aériennes, projetés par le souffle en tempête des gros projectiles.

Comment énumérer tous les moyens de mourir et de souffrir, usités à présent à la guerre : les gaz lacrymogènes, asphyxiants, toxiques, caustiques, les liquides enflammés, toutes ces monstrueuses inventions du génie scientifique appliqué à la destruction de l'espèce humaine ?

Les « poilus » vivaient dans cet enfer, hardis à l'attaque, stoïques dans la défensive. Il fallait tenir. « Tenir jusqu'au bout », telle était la consigne de la France. Ils étaient en général sans haine pour l'ennemi. Mais l'ennemi ne passerait pas.

Et cela dura longtemps, longtemps. Après un hiver, un autre et un autre encore et encore un autre ; et après chaque hiver, un printemps nouveau ramenait les grandes offensives.

C'était d'abord le « grignotage », les coups de main locaux, l'usure, puis on en vint aux tentatives pour percer le front, qui furent d'abord des déceptions terribles. L'espoir s'envolait. Les cœurs étaient vides, les corps étaient las, les volontés vacillaient, s'affalaient. Mais impossible de s'abandonner. Après la tranchée, le repos ; après le repos, la tranchée. De grandes espérances parfois électrisaient les âmes : un allié nouveau entrait dans la guerre, le « rouleau compresseur », déferlant de l'Est, allait tout écraser. Et puis, c'étaient des coups navrants ; un de nos alliés était mis hors de combat ; la Révolution en décomposait un autre. Et le poilu, devenu fataliste au contact incessant de la mort, acceptait tout avec philosophie. « Il ne s'en faisait pas ».

Il avait pourtant un cœur, une mémoire, une pensée. Rien de l'homme n'était éteint en lui. Mais la vie dangereuse l'avait conquis et façonné. Il s'était voué au salut de la France.

Terré dans les abris ou les trous de marmite durant des jours, des semaines même, reprenant à peine de temps à autre un bref contact avec la vie civile dans les localités à demi détruites et presque désertes à l'arrière de la zone du feu, lorsque, de loin en loin, la permission de détente le ramenait au véritable arrière, parmi les siens, tout lui était sujet d'étonnement et souvent de chagrin. Sa sensibilité n'était plus à l'unisson avec celle des gens de l'intérieur. Trop de choses le choquaient, l'irritaient. Il y avait trop d'écart entre sa rude vie dans la région farouche et ce qu'il voyait dans les villes, même avec leur physionomie et leur mentalité de guerre. Il retournait au front avec une fierté et une espèce de joie secrète, malgré le regret des plaisirs faciles, malgré les déchirements d'une séparation renouvelée, les anxiétés, les pensées troublantes qu'il emportait parfois là-bas.

C'est avec cette âme héroïque que, jeunes gens pleins d'allant, d'entrain, d'allégresse, pères de famille plus mûrs et chargés de responsabilités, vétérans déjà presque sur le déclin ayant le calme et la solidité, les combattants de la Grande Guerre ont pu, chacun dans sa spécialité et à l'endroit où la consigne l'a successivement placé, conquérir à la fin à la France la victoire.

A quel prix ! vous le savez. Nous venons aujourd'hui au pied de ce monument funèbre pour magnifier ceux de St-Paul qui ont donné leur vie pour permettre que ce but fût atteint.

Qu'ils le soient. D'autres ont laissé sur les champs de bataille, dans les postes de secours, les ambulances, les hôpitaux, un morceau de leur corps. Ils sont revenus de la guerre avec des infirmités, des mutilations. D'autres

restent diminués par des blessures, d'autres par des maladies contractées sur le front ou dans les naufrages. Presque tous ont perdu quelque chose de leur valeur intellectuelle ou professionnelle. Tout ont vécu des années hors de la vie commune, normale, civilisée. Qui leur remplacera le bonheur dont ils ont été sevrés ? C'est l'irréparable.

La Société paye aux uns des pensions, elle donne aux autres la gratuité des soins médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques : elle assigne un tour de faveur à ceux qui sont capables d'occuper des emplois publics. Elle ne peut pas faire tout ce qu'on lui demande, tout ce qu'il serait juste qu'elle fît, tout ce qu'elle voudrait peut-être faire. Quand la France est obligée d'avancer 90 milliards à l'Allemagne pour la réparation, qui leur incombe, du mal qu'ils ont fait chez nous, comment pourrait-elle choyer, comme ils le méritent, ceux de ses citoyens qui l'ont sauvée ?

On a cru longtemps que les Allemands paieraient. Ils n'ont pas payé ou guère. Voici qu'ils ne veulent plus payer et chose plus grave, on craint qu'ils ne puissent pas payer. A cela, il n'y a qu'une chose à dire : il faut qu'ils paient.

Les Boches doivent payer. J'en atteste nos morts. Car notre victoire serait une défaite sans remède, si la France attaquée, ravagée, mais victorieuse, devait trouver la ruine dans ses lauriers, tandis que l'Allemagne, intacte, échapperait à la peine de ses fautes, redeviendrait forte de notre affaiblissement et serait promptement en état de prendre une revanche, dont elle ne cache nullement l'ardent désir.

Nos morts ont voulu que la Patrie fût désormais à l'abri de la violence. Pour cela, il faut que la France ne succombe pas sous le poids des réparations. Il est donc nécessaire que les Boches paient. Nos morts le requièrent pour que leur sacrifice ne soit pas stérile. Et c'est la deuxième leçon que nous donnent nos morts héroïques.

*
* *

Reportons-nous, à présent, aux jours inoubliables entre tous de l'Armistice.

Vous vous rappelez la vague de joie ou plutôt d'inexprimable émotion, qui gonfla les cœurs et mit des larmes au bord de bien des yeux peu habitués à pleurer. Le monde entier fut comme soulevé. Lloyd George à la Chambre des Communes, lisant les clauses de l'Armistice, disait : « Nos cœurs débordent d'une gratitude telle qu'aucune parole ne pourrait l'exprimer ». Au Palais-Bourbon, Clémenceau jetait des paroles de feu : « Hommage à nos grands morts, qui nous ont fait cette victoire... Grâce à eux, la France, hier soldat de Dieu, aujourd'hui soldat de l'Humanité, sera toujours le soldat de l'Idéal ». Et Foch télégraphiait, le 12, à ses troupes : « Vous avez gagné la plus grande bataille de l'histoire et sauvé la cause la plus sacrée : la Liberté du Monde. Soyez fiers ! D'une gloire immortelle vous avez paré vos drapeaux ! »

Vous avez frémi à l'écho de ces voix éloquentes, qui ont retenti dans des jours immenses, des jours rares dans l'histoire de l'humanité.

Et moi, je jette sur les morts Saint-Paulois de la Grande Guerre une poignée de cette grande gloire.

Mais je relève une autre parole que, dans l'émotion indicible qui étreignait la Chambre, débordait des cœurs, jaillissait des yeux, des gestes et des bouches, Clémenceau lança sur l'Assemblée des représentants de la nation. « Faisons-nous les uns aux autres, disait ce grand ministre, enivré de patriotisme et pour ainsi dire, transporté d'une inspiration prophétique, faisons-nous les uns aux autres, en un pareil moment, le serment de toujours travailler au bien public ». Je ne cherche pas à savoir si ceux à qui s'adressait le président du Conseil, qu'on a appelé parfois, sans l'abaisser, le Père la Victoire, ont tous respecté ce serment.

Mais c'est à nous, sans doute, que derrière nos man-

dataires. Clemenceau jetait cet admirable et émouvant appel. Entendons-le.

L'Union Sacrée a fait notre force dans la guerre. Mais la guerre continue dans la paix. La sécurité, l'avenir, la prospérité de la France sont perpétuellement menacés. C'est la concurrence vitale, dirait certaine philosophie. C'est le conflit des intérêts, dirons-nous simplement dans un monde où la Raison n'est pas ce qui inspire uniquement ni le plus souvent la conduite des hommes et des Etats.

En attendant que cet idéal de perfection se réalise, ce qui peut tarder encore une infinité de siècles, et sans nier du tout le Progrès, qui me paraît indéniable, mais qui enfin n'a pu empêcher la catastrophe aux mille formes de la Grande Guerre, il est nécessaire que les groupes sociaux resserrent leurs liens, en améliorant, s'il le faut encore les clauses du contrat social.

L'individu ne peut exister et atteindre le plein développement de ses facultés que dans la Société. Il n'est rien que par sa patrie. Dans une patrie forte, respectée, prospère, l'individu déploie plus aisément toutes les possibilités de sa nature. L'intérêt bien entendu est donc pour le citoyen d'être patriote et de travailler au bien général.

Que de fois ce sage précepte est-il transgressé, méconnu ou méprisé ! Puisse la Grande Guerre, avec ses terribles épreuves, ses alarmes et enfin les joies de la victoire, puissent les incertitudes et les craintes de l'heure présente, puisse cette période tragique de l'histoire que nous vivons, oui, puissent-elles, en nous faisant tant de fois vibrer ensemble des mêmes sentiments, fraternellement unis, aux armées ou à l'arrière, dans une œuvre commune, qui absorbait, concentrait, unifiait toutes les forces vives, toutes les pensées, toutes les facultés émotives de la Nation, nous avoir au moins appris la nécessité de la bonne entente, de la tolérance mutuelle, et nous avoir, pour ainsi dire, dressés au sacrifice. Ce sacrifice de l'individu à la société, à cette subordination, tout au moins, des intérêts purement privés à l'intérêt général, c'est le secret de la force des Etats. C'est la vertu républicaine et démocratique par excellence. Si nous l'avons compris, c'est la troisième leçon que nous devrons à nos morts de la Grande Guerre.

Et maintenant, à ces morts dont la bouche, muette à jamais, nous dicte pourtant si impérieusement nos devoirs et nous instruit si sagement de nos plus hauts intérêts, que devons-nous encore ?

Nous leur devons — plus qu'à d'autres qui ont survécu, car mourir pour sa cause est un argument bien fort, bien persuasif, — nous leur devons de pouvoir relever bien haut la tête. La Réunion a fait son devoir de terre française, de terre de la vieille France, dans la grande tourmente, qui a bouleversé le monde, renversé tant de trônes, déraciné des empires séculaires, remanié de fond en comble les frontières édifiées par la force en violation du droit.

La Métropole a demandé à d'autres Colonies des troupes indigènes, dont la valeur et les services sont assez célèbres pour qu'on ne puisse pas croire que nous voulions les diminuer. Mais, à La Réunion, c'est la loi commune, la loi militaire française, qui est appliquée. Ce sont des Français, qui, comme ceux des départements métropolitains, sont partis de la Pointe des Galets sur des steamers convertis en vaisseaux de transport. Et c'est en bons Français qu'ils ont fait leur devoir militaire. Le « Livre d'Or », si imparfait soit-il, que notre Société de la Croix de Guerre a pu éditer, uniquement avec les noms des morts et les citations des décorés de La Réunion, montre que notre petit pays n'est pas déchu de son ancienne bravoure, qui jadis lui valut un certain renom et une place dans l'histoire des guerres maritimes et coloniales, de la France.

Ce sentiment de légitime fierté, que nous inspirent les fastes nouveaux de la Colonie, nous en apportons l'expression devant le monument élevé aux morts Saint-Paulois de la Grande Guerre. Nous leur en faisons hommage et nous les vénérons comme nos témoins devant la Postérité.

Ils plaideront notre cause. Ils diront ce que nous avons

valu. Et le souci même que des Municipalités bien inspirées auront eu de glorifier leur souvenir déposera en notre faveur, en attestant à quels sentiments nous étions accessibles.

Pour ma part, j'apporte aux morts St-Paulois le salut fraternel de leurs camarades, mutilés, blessés, décorés ou non, « rescapés » des hasards de la Grande Guerre.

Les survivants restent unis comme au front dans leurs sociétés respectives. Et leur pensée va facilement aux camarades, qu'ils ont connus ici, dont ils ont partagé là-bas la vie et les dangers.

Ils revoient en esprit les lieux, désormais historiques, où se sont déroulés des événements formidables, dont la grandeur ne cessera, avec le recul des ans et des âges, d'émerger et, comme le Piton des Neiges, de dominer la mer de nuages des faits ordinaires de la vie des peuples.

Ils revivent des scènes tragiques et, avec elles, revivent les camarades, dont la cendre est éparse, répandue partout où l'on est mort de la Grande Guerre.

Que leur souvenir respecté vive toujours au pays qui les a vus naître !

Honneur à ceux qui sont morts pour l'Humanité, pour la Grande France et pour La Réunion !

J. PALANT.

Discours

DE

M. ACHILLE PRÉMONT

MAIRE DE SAINT-PAUL
MEMBRE TITULAIRE DE L'ACADÉMIE DE LA RÉUNION

à l'occasion de l'inauguration du Monument aux Morts Saint-Paulois de la Grande Guerre 1914-1918

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

MONSEIGNEUR,

MESDAMES,

MESSIEURS,

Si l'inauguration de ce Monument ne rappelait les souvenirs les plus tragiques de la dernière guerre, ses conséquences terribles qui durent encore et les sacrifices douloureux de tant de familles en deuil, je me féliciterais de l'occasion qui semble faire renaître les beaux jours d'antan du vieux quartier de Saint-Paul.

Nous revoyons, en effet, dans nos murs, le Gouverneur de la Colonie qui, au temps de Saint-Paul, Capitale de l'Ile, n'était pas pour nous un hôte attiré seulement par une cérémonie officielle, nous revoyons aussi Sa Gran-

deur Monseigneur l'Evêque de Bourbon et toutes les autorités qui, autrefois, avaient leur résidence en notre Cité ; nous revoyons les officiers et les troupes qui formaient ici leur garnison habituelle, nous revoyons les représentants de la Presse, celle-ci avait aussi sa place chez nous ; nous revoyons enfin un grand concours de peuple. Il semble que Saint-Paul soit revenu à son ancienne splendeur.

Qu'ils reçoivent le salut du Maire de Saint-Paul, du Conseil Municipal et de la population toute entière ainsi que les remerciements de tous pour leur empressement à répondre à notre invitation ; en particulier, Monsieur le Gouverneur, le très sympathique et très distingué M. Estèbe qui, sollicité de côtés différents et absorbé par une tâche si accablante, a tenu à nous consacrer de si précieux instants, et Monseigneur l'Evêque dont la présence se justifie à un double titre comme prélat et comme soldat, aussi éminent sous la soutane violette que sous l'uniforme bleu horizon agrémenté de la croix des braves « La Croix de Guerre », si merveilleusement acquise sur le champ de Bataille.

L'expression de notre chaleureuse gratitude s'adresse à eux et à tous nos invités du fond de notre cœur.

Mais si des considérations géographiques ont fait retirer à Saint-Paul son titre de chef-lieu de la Colonie, il n'a jamais été découronné de son renom de capitale des idées généreuses.

Pleine des traditions d'un passé grandiose, notre Ville comme je le disais aux souscripteurs de ce monument, est toujours qualifiée pour prendre la première dans l'Ile l'initiative de glorifier les créoles morts pour la Patrie, rappeler leurs sacrifices et montrer aux créoles futurs que ceux d'aujourd'hui sont toujours dignes de leurs aînés.

Le Conseil Municipal, au début des hostilités, avait émis un vote à cet effet, dès que la triste nouvelle du premier tué nous fut parvenue.

Tout dans la confection de ce monument est entièrement Saint-Paulois : M. Jurien Valentin, Conducteur des Travaux Publics, qui l'a conçu dans son idéale simplicité, est enfant de Saint-Paul. Il a réussi à exprimer artistiquement le sentiment le plus élevé et le plus profond par cette aiguille de pierre qui s'affine en montant de la terre vers le ciel, par cette pyramide aux six faces, emblème de notre territoire, aux six localités distinctes quoique étroitement unies entre elles et dont chacune a tenu à fournir sa couronne.

Les pierres choisies qui le forment et assurent pour toujours sa durée sortent uniquement de notre sol ; les ouvriers qui l'ont élevé sont tous de modestes travailleurs de la Commune, les attributs de guerre qui le décorent spécialement aujourd'hui sont l'œuvre de nos artisans de Saint-Paul ; les ressources pécuniaires sauf 4.000 francs subvention généreuse de notre première Assemblée locale, votée sur la demande d'un élu de Saint-Paul, sont entièrement une contribution de ses habitants, et les noms si nombreux, hélas, gravés sur ses faces sont uniquement les noms des victimes Saint-Pauloises dont le dévouement ne saurait être trop exalté.

Toutefois, comme nos héros ne sont pas tombés seulement pour la défense de notre petite Patrie, une part, et non la moins précieuse a été réservée à la France. C'est ainsi que les beaux marbres qui l'ornent et portent gravés les noms qui seront désormais comme l'ornement et la fierté de notre Cité viennent de la Métropole, grâce à un surcroît de générosité des souscripteurs Saint-Paulois.

Sur cette place d'armes où jadis s'exerçaient nos vieilles Milices, la garnison d'Infanterie, les fusiliers marins de l'escadre de la mer des Indes et nos cavaliers de Gendarmerie, cette colonne se dresse à la place qui lui convient le mieux ; pieux hommage à la fois, à la valeur militaire, à l'amour de la Patrie, au culte du souvenir et, aussi, preuve magnifique des ressources, des talents des ouvriers Saint-Paulois.

Ici les enfants des générations futures s'inclineront avec

respect et plus d'un lira avec émotion le nom d'un aïeul de sa famille ainsi à jamais glorifié.

Ah ! certes ceux-là, sans doute, comme nous, haïront la Guerre, et ceux qui sont morts et dont les noms glorieux sont inscrits ici se sont, en réalité, sacrifiés pour conquérir la paix de l'Europe et obtenir un avenir fait de plus de justice et de bonté sociale.

Mais, si de pareils jours sanglants revenaient, si quelque nouveau barbare tout puissant rêvait encore d'une hégémonie mondiale par la folie d'une guerre, « fraîches et joyeuses aussi » il retrouverait devant lui les mêmes poitrines animées du même esprit.

La réconfortante émulation née de l'aspect de ce monument rappellerait à tous l'inéluctable devoir, chacun aurait à cœur de prouver que la race n'a pas dégénéré. Il est des noms de Saint-Paulois qui seraient inscrits deux fois sur le marbre comme au cœur de nos concitoyens car chacun de nos fils diraient : « Je suis français ! Je suis Saint-Paulois ! Je ferai comme nos aînés ».

Aussi, ô Victimes glorieuses, ce n'est pas le vain plaisir d'élever un monument d'art qui nous réunit aujourd'hui, c'est aussi et surtout la mémoire de nos morts, la pensée de leur exemple à proposer à ceux qui nous survivront.

Les morts pour la France, la Grande Patrie ont accompli leurs suprêmes sacrifices pour que la France reste toujours la France immortelle. Dignes héritiers de ceux-là, nous avons confiance que, à jamais, ce même sentiment dominera au cœur de nos héros de l'avenir.

Et tous resteront plus vivants en quelque sorte que s'ils étaient encore parmi nous ; même les pierres les plus durables s'effritent, mais eux subsisteront éternellement d'une vie plus haute et plus pure que durant leur existence mortelle et éphémère.

Oui ! ils subsisteront tant qu'il restera au cœur de

l'homme un devoir de reconnaissance, un pieux sentiment d'admiration, pour ce qu'il y a de plus grand et de plus beau sur la terre.

Et voilà pourqui, en ce jour où monte vers vous, ô héros Saint-Paulois, l'hommage de nos pensées et de nos sentiments, le Maire de Saint-Paul, fièrement, pieusement, de toute son âme, au nom de tous les cœurs patriotiques s'écrie avec confiance :

Vive la France !

Vive la Colonie !

Vive Saint-Paul !

Vivent à jamais les Morts

de la Grande Guerre ! !

A. Prémont.

Discours

PRONONCÉ PAR

M. JULES PALANT

PROFESSEUR AU LYCÉE LECONTE DE LISLE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
MEMBRE TITULAIRE DE L'ACADÉMIE DE LA RÉUNION

AU JARDIN COLONIAL

le 11 novembre 1920

au nom du Comité des Fêtes du Cinquantenaire de la République et de l'Anniversaire de l'Armistice

---

Au nom du *Comité des Fêtes du cinquantenaire de la fondation de la 3e République et du 2e Anniversaire de l'Armistice*, qui m'a délégué pour prendre la parole dans cette imposante solennité, je commencerai par offrir à M. le Gouverneur Estèbe, qui représente ici le Gouvernement de la France, l'hommage des sentiments de sympathie, de respect et de dévouement que la population de La Réunion et particulièrement celle du chef-lieu éprouve à son égard.

Nous sommes heureux de l'honneur que M. Estèbe nous fait en présidant la grande manifestation civique, par laquelle La Réunion apporte à la France l'expression renouvelée de son attachement indéfectible, de son patriotisme ardent, de son vieux républicanisme, qui s'est souvent signalé avec éclat au cours des âges, en 1792, en 1830, en 1848, en 1871, et que n'ont cessé d'attester sans une seule défaillance tous les verdicts du Suffrage Universel ou Restreint.

M. le Gouverneur Estèbe n'est que depuis quelques mois à la tête de la Colonie. Mais la réputation de l'éminent administrateur l'y avait depuis longtemps précédé, et nous savons qu'en le désignant pour La Réunion, le Ministre donnait satisfaction à un vœu, qui nous rend très fiers, de l'ancien Gouverneur général p. i. de l'Afrique Equatoriale française. M. Estèbe aurait pu légitimement viser plus haut encore que le poste enviable qu'il occupe aujourd'hui. Mais son cœur l'appelait parmi nous. Il a débuté dans la carrière, où il devait se signaler d'une manière si brillante, par un emploi difficile et dangereux, où il était appelé à défendre le prestige de la France et à étendre son influence et ses bienfaits. C'était à Madagascar, avant la conquête. C'est à Madagascar que, depuis ses débuts administratifs jusqu'à une période assez récente, M. Estèbe a appris à connaître La Réunion par nos compatriotes, qui s'expatrient en grand nombre et qui vont, dans les pays neufs, apporter une large contribution au développement de la civilisation et à la mise en valeur de l'empire colonial de la France M. Estèbe, nous connaissant, désirait voir notre pays si vanté et ne pas terminer sa carrière sans avoir vécu parmi nous. Nous le remercions de ces sentiments si flatteurs pour l'amour-propre créole, mais également si utiles à une collaboration cordiale et, par suite, éclairée et féconde entre le haut administrateur et les administrés.

∴

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,
MESDAMES,
MESSIEURS,

La 3e République a été fondée, il y a 50 ans, le 4 septembre 1870, deux jours après Sedan. Le Second Empire, né d'un crime, s'effondrait dans la honte. Le prétendu sauveur de la Société avait mené la France à l'abîme. La France était violemment arrachée à une quiétude parfaite Elle avait eu à sa tête Napoléon le Petit et non Napoléon le Grand. Le peuple de Paris, dans un sursaut de colère, d'indignation patriotique et

d'enthousiasme républicain, le renversa et, délaissant ce Corps Législatif qui avait voté la guerre, il se rendit à l'Hôtel-de-Ville y proclamer la République. C'était en pleine guerre, au lendemain d'un complet désastre, en pleine invasion. Redoutable aventure !

La France n'était pas « prête, archiprête » à soutenir l'assaut des masses allemandes, appuyées d'une artillerie supérieure à la nôtre. Les républicains essayèrent pourtant de sauver l'intégrité du territoire national en repoussant l'envahisseur.

A la voix de Gambetta, le grand tribun, l'orateur sublime, l'organisateur audacieux, infatigable, des armées improvisées jaillirent, pour ainsi dire, du sol de la Patrie. Elles furent, tant bien que mal, habillées, équipées, approvisionnées, pourvues d'armes et de projectiles. Les phases de cette guerre désespérée sont dans toutes les mémoires. « Après Sedan et Metz, a dit le maréchal de Moltke, nous croyions la France abattue et la guerre finie ; pendant cinq mois ses armées improvisées ont tenu les nôtres en échec ; nous avons mis cinq mois à battre des conscrits et des mobiles ! ».

Il y avait un million d'Allemands en France. Paris, l'héroïque Paris, à bout de souffrances, succombant à l'inanition, dut subir la honte de voir les Prussiens aux Champs-Elysées Sombres jours ! L'Armistice fut suivi de la désastreuse paix de Francfort. La France était rançonnée, liée commercialement à la prospérité allemande ; et elle perdait l'Alsace et une partie de la Lorraine, arrachées, contre tout droit, contre la volonté expresse des populations, à la Mère-Patrie et soumises à la dure domination du vainqueur.

Par la bouche de Keller, député du Haut-Rhin, les représentants de l'Alsace et de la Lorraine protestaient une première fois. Il disait : « L'Alsace et Lorraine ne veulent pas être aliénées... Tous unanimes, les citoyens demeurés dans leur pays, comme les soldats accourus sous les drapeaux, les uns en votant, les autres en combattant, signifient à l'Allemagne et au monde l'immuable volonté de l'Alsace et de la Lorraine de rester terre fran-

çaise... Nous prenons nos concitoyens de France, les gouvernements et les peuples du monde entier à témoin que nous tenons d'avance pour nuls et non avenus tous actes et traités, vote ou plébiscite, qui consentiraient abandon, en faveur de l'étranger, de tout ou partie de nos provinces de l'Alsace et de la Lorraine. Nous proclamons par les présentes à jamais inviolable le droit des Alsaciens et des Lorrains de rester membres de la nation française et nous jurons, tant pour nous que pour nos commettants, nos enfants et leurs descendants, de le revendiquer éternellement et par toutes les voies envers et contre tous usurpateurs ».

Cette protestation émouvante était renouvelée par Grojean, député du Haut-Rhin, quand tout fut consommé. « Nous déclarons encore une fois nul et non avenu un pacte qui dispose de nous sans notre consentement. La revendication de nos droits reste à jamais ouverte à tous et à chacun dans la forme et la mesure que notre conscience nous dictera... Nous vous suivons de nos vœux et nous attendons, avec une confiance entière dans l'avenir, que la France régénérée reprenne le cours de sa grande destinée Vos frères d'Alsace et de Lorraine, séparés en ce moment de la famille commune, conserveront à la France, absente de leurs foyers, une affection filiale, jusqu'au jour où elle viendra y reprendre sa place ».

Ce jour de bonheur est arrivé. Mais le cœur saigne encore à entendre ces protestations déchirantes, d'un peuple traité comme un troupeau.

Grâce au Gouvernement de la Défense Nationale, grâce à ces patriotes, à ces républicains qui s'appelaient Arago, Crémieux, Jules Favre, Jules Ferry, Gambetta, Garnier-Pagès, Glais-Bizoin, Pelletan, Picard, Rochefort, Jules Simon, grâce à la République, en un mot, la France avait du moins sauve l'honneur.

Il lui restait le respect des autres nations et surtout le respect de soi-même, source de toute régénération. Elle gardait l'espérance.

Je ne saurais former le dessein de tracer ici ni même d'esquisser l'histoire de cinquante années de République. Je dois me borner à indiquer les grandes lignes et, si je puis, la portée de l'œuvre énorme qui a été accomplie, dans tous les domaines où l'action du Gouvernement peut se faire sentir, par le plus stable et, à la fois, le plus flexible des régimes de la France depuis la grande Révolution de 1789, le plus long et le plus capable d'évoluer, celui qui donne le mieux l'impression d'un organisme vivant, habile à s'adapter aux milieux successifs les plus différents, milieux intérieurs et milieux extérieurs, interprétant et personnifiant le mieux la volonté de la France, parce qu'il est, à intervalles suffisamment rapprochés, retrempé aux sources vives du pouvoir par les consultations électorales, où l'homme d'Etat est habile à lire, éclairée par l'Ecole, par la presse, par les réunions publiques, la pensée du Peuple souverain. La République, c'est le gouvernement de l'Opinion, disciplinée et organisée par les lois.

Tout pouvoir vient du Peuple. Ce principe, évident, incontestable en droit, mais si longtemps méconnu, a triomphé en France depuis 131 ans, quoique plus d'une fois, depuis la prise de la Bastille, sous des régimes divers et tous éphémères, il ait été violé, sinon en théorie, du moins dans les faits. La République est l'application intégrale de ce principe.

Le Souverain à cause du grand nombre des individus qui le composent, ne peut exercer directement le pouvoir. Il le délègue, pour la confection des lois et le vote des contributions et des dépenses communes, à des députés, qui viennent, à des intervalles ni trop ni trop peu éloignés, demander au corps électoral son approbation de la manière dont ils ont exercé leur mandat. Une autre Chambre est élue par les représentants élus par le Suffrage Universel ou par leurs délégués. D'autres portions du pouvoir législatif sont attribuées à des Assemblées départementales, d'arrondissement et communales, également élues au Suffrage Universel. Le pouvoir Exé-

cutif appartient à un Président de la République élu pour 7 ans par le Congrès formé des Chambres réunies, c'est-à-dire qu'il est nommé indirectement par le Peuple. Le président de la République nomme, à son tour, les ministres, qui nomment les fonctionnaires.

Ceux-ci sont donc encore nommés indirectement par le Peuple. Les ministres sont responsables devant le Parlement, c'est-à-dire que l'approbation des Chambres leur est nécessaire pour rester au pouvoir. Or le Président de la République ne peut prendre aucune mesure d'aucune sorte sans le contre seing du ministre compétent. Celui-ci dépendant du Parlement, l'action du Chef de l'Etat lui-même est ainsi étroitement dépendante du Parlement et soumise à son contrôle. De même, dans les communes, les maires sont investis du pouvoir exécutif dans les affaires purement communales, mais sont nommés par les élus directs du Peuple et administrent sous le Contrôle de l'Administration et avec l'approbation de leur Conseil municipal.

Telles est dans ses grandes lignes, l'organisation de ce que l'on appelle la Démocratie dont la forme la plus parfaite est indubitablement la République. Quelques critiques qu'on ait adressées à ce régime de divers côtés, il n'est pas seulement le plus raisonnable au point de vue théorique ; il s'est montré encore, à l'épreuve, le plus convenable à notre Nation et le plus fertile en résultats heureux.

Il répond au droit imprescriptible et inaliénable du Peuple de se gouverner lui-même. Mais les citoyens ne peuvent consacrer tout leur temps et ne sont pas toujours aptes à discuter les meilleures mesures susceptibles de réaliser leur volonté, leur intérêt collectif. De là le système, qui confie à des mandataires, chargés de délégations temporaires, le soin d'exercer les droits de leurs commettants, sous la sanction du renouvellement de leur mandat.

Dans ces conditions, le Pouvoir est en relation perpétuelle avec le Peuple souverain, dont il est l'émanation, l'expression, et il cherche à traduire dans les faits ses

aspirations souvent confuses. Il en résulte un progrès continu, un effort sans arrêt pour réaliser à l'intérieur plus d'égalité, de justice, de bien-être, pour poursuivre à l'extérieur une politique de préservation et d'expansion nationales. Nulle ambition particulière ne peut, d'une façon profonde et durable, entrer en compétition avec le bien de la Nation. La variété des intelligences et l'émulation des mérites, qui se consacrent au Gouvernement du pays, sont des garanties que les erreurs seront de courte durée et les idées les meilleures passées soigneusement en revue.

Toutes les critiques dirigées de part et d'autre contre la République ne sont pas injustifiées : il n'y a rien de parfait sur la terre. Mais le régime républicain est, du moins, le moins imparfait de tous, parce qu'il est celui du gouvernement de la Nation par elle-même.

« La République, disait récemment le maréchal Foch, est le Gouvernement le plus fort parce qu'il utilise le plus de forces sociales ».

A un autre point de vue, la République est un fait, mais elle est aussi un idéal. Son principe même implique qu'elle doit sans cesse se dépasser, se surpasser. Elle est essentiellement évolutive et progressive.

Ce n'est pas d'ailleurs sans difficultés et sans luttes que la 3e République a pu s'imposer et durer. Durant plusieurs années, on pouvait douter de l'avenir du nouveau régime démocratique. La « Commune » cette tragique tentative de révolution sociale à Paris sous les yeux du vainqueur ravi, avait effrayé la Nation. Les descendants des familles ayant régné sur la France avaient encore des partisans nombreux et nourrissaient des espérances, heureusement rivales. Le prétendant de Froshdorf sauvait la République par son refus du drapeau tricolore. Le maréchal de Mac-Mahon, président de la République après Thiers, le libérateur du territoire, la sauva une seconde fois en reculant devant un nouveau 2 Décembre et en donnant, en 1879, sa démission. C'est le commencement de ce qu'on peut appeler l'ère républicaine.

La République existait de nom depuis 8 ans, puisque la loi du 31 août 1871 avait conféré à Thiers le titre de président de la République : mais elle n'était dotée d'une Constitution que depuis 4 années. On a appelé « le père de la Constitution » l'auteur de l'amendement Wallon, qui inscrivait dans les lois organiques de 1875 le mot de République. Adopté par 353 voix contre 352, l'amendement Wallon fit dire que la République avait été proclamée à une voix de majorité, voix dont chacun des votants put légitimement s'attribuer le mérite par la suite. Mais la Constitution de 1875 fut votée elle-même par 508 voix contre 174 et par une Assemblée, cependant, qui tenait des circonstances dans lesquelles elle avait été élue, en 1871, ce caractère d'être en grande majorité monarchiste. Tant la République s'imposait, tant elle était nécessaire à ce grand pays rationaliste, qui a fait la Révolution de 1789 non pour lui, il faut le redire, mais pour l'Humanité.

Le temps a consolidé la République, au lieu de l'affaiblir, comme il était arrivé aux autres régimes. Elle est à présent la forme définitive du gouvernement de la France et c'est d'accord avec les faits non moins qu'avec les principes que la loi du 14 août 1884 a décidé que « la forme républicaine du Gouvernement ne peut faire l'objet d'une proposition de révision ».

∴

Michelet a dit : « Quelle est la première partie de la politique ? L'éducation. — La deuxième ? L'éducation. — La troisième ? L'éducation ». Aussi les lois scolaires tiennent-elles une place éminente dans l'œuvre législative de la 3e République.

Jules Grévy était président de la République, Gambetta était président de la Chambre et le lorrain Jules Ferry ministre de l'Instruction publique avant de devenir chef du cabinet durant près de trois années.

Ce grand ministre républicain, dont le temps achèvera de venger la mémoire, est entré dans l'Histoire. C'est

lui le père de ces lois scolaires de 1881 et 1882, qui ont fondé en France l'enseignement primaire gratuit, obligatoire et laïque.

Il a ouvert ainsi l'école à tous les enfants sans distinction de fortune ni de confession religieuse, dans un large esprit de progrès, d'égalité et de tolérance. Il a obligé les parents imprévoyants ou intéressés à envoyer leurs enfants en classe, afin que la France fût plus éclairée, plus prospère et plus noble devant l'Univers, mais aussi parce que le citoyen doit être, sinon assez éclairé pour participer aux affaires publiques, ce qui est le but à atteindre, du moins en possession des moyens indispensables pour s'éclairer.

La République mettait du même coup, aux mains de l'enfant du peuple, du futur citoyen, dans une certaine mesure, les moyens d'arriver à tout, de remplir toute sa destinée.

Aussi ces lois sont-elles, on peut le dire, la pierre angulaire de la Démocratie.

Selon un mot de Renan, « la morale, comme la politique, se résume en ce grand mot : élever le peuple. La morale, dit ce philosophe, aurait dû le prescrire en tout temps ; la politique le prescrit plus impérieusement que jamais depuis que le peuple a été admis à la participation des droits politiques ».

La Démocratie est ainsi l'auxiliaire de la morale, ou plutôt, étant la forme de société la plus rationnelle, la plus juste, donc la plus morale, il n'est pas étonnant de la voir, pour réaliser ses meilleures conditions d'existence, agir dans le même sens que la morale même.

Le but de la République, c'est la Liberté, c'est-à-dire pas plus le dérèglement que la sujétion, le caprice que l'obéissance servile, l'arbitraire d'en haut que l'anarchie d'en bas, mais l'adhésion volontaire et spontanée d'une volonté éclairée à la loi, qu'elle fait ou qu'elle concourt à faire elle-même, autrement dit l'autonomie. Un peuple en république constitue un corps social au-

tonome. Plus que tout autre donc, il doit être éclairé et moral Comme l'a justement indiqué Montesquieu, la force des lois, l'autorité ne suffisent pas au maintien d'un gouvernement démocratique. « Il y faut, dit-il, un ressort de plus, qui est la vertu ». Entendons par là non-seulement la probité, mais l'amour de la liberté, le désintéressement social, le dévouement au bien public ou, d'un mot plus moderne, le civisme.

Je glisse, quelque importantes qu'elles soient, sur les lois, qui ont organisé l'enseignement secondaire des jeunes filles, transformé l'enseignement secondaire des garçons, réorganisé l'enseignement supérieur, développé l'enseignement technique et professionnel.

Mais nous ne pouvons quitter cette partie essentielle de l'œuvre de la 3ème République sans évoquer, auprès de la grande figure de Jules Ferry, celle, qui en est inséparable, d'un autre enfant des provinces annexées, de Jean Macé, le fondateur de la Ligue de l'Enseignement, grand ouvrier aussi de la réforme de l'enseignement laïque. Tout bon républicain doit apporter, en ce jour, à ces initiateurs, à ces fondateurs l'hommage de son respect et de sa reconnaissance.

∴

La République, ayant donné aux enfants l'instruction, s'efforça de réaliser dans tout le corps social le triple idéal sublime, qu'exprime son immortelle devise : Liberté, Egalité, Fraternité.

Liberté ! Liberté de réunion en 1881, liberté de la presse la même année, liberté communale en 1884, liberté syndicale la même année, liberté d'association en 1901, liberté de conscience en 1905 par la séparation radicale de l'Etat civil et des Eglises, par la laïcisation intégrale des rouages de la société politique.

Egalité ! Egalité devant l'école par la gratuité de l'enseignement primaire, égalité devant le service militaire en 1889, 1905 et 1913, égalité politique enfin par le suffrage Universel.

Fraternité ! Ici s'ouvre devant nous le détail infini des lois et règlements qui composent le monument imposant du Code du Travail ; ce sont aussi les lois qui protègent les enfants et les femmes ; celles qui ont trait à l'hygiène, aux logements ouvriers, aux habitations à bon marché ; ce sont les encouragements aux formes innombrables qu'ont prises la Coopération et la Mutualité, ces applications bienfaisantes et morales du principe de solidarité, cette extension de la famille ; c'est l'institution des Caisses d'Epargne postale et scolaire, à la portée des épargnants au moment même où ils sont disposés à épargner ; ce sont encore les lois d'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables en 1905, d'Assurance médicale gratuite en 1893, sur le Service des Enfants assistés en 1904, sur les Pupilles de la Nation, sur les retraites ouvrières et paysannes. Et comment ne pas citer la loi de Sursis dite loi Bérenger, la loi de pardon ou celle encore qui institue les tribunaux pour enfants ?

Cette législation sociale compose un ensemble déjà grandiose. Elle pénètre un peu partout, dans tous les domaines, suivant le progrès des idées, de la conscience sociale et, pas à pas, faisant tomber les routines, les injustices, les abus, faisant reculer le mal, souffrance physique ou douleur morale, qui est la rançon du progrès jamais ralenti de la civilisation. Elle concourt à rectifier, dans la condition du travailleur, la pression brutale des lois économiques naturelles. Peu à peu, avec lenteur, parce qu'il faut tâtonner sur ce terrain obscur, mouvant et dangereux, la République a accompli une œuvre sociale que le parti-pris seul, la passion ou l'aveuglement peuvent ne pas considérer comme immense.

Les tentatives pour modifier brusquement l'état social d'un pays conformément aux constructions théoriques de certains, qui s'imaginent plier les goûts, les habitudes, les intérêts et tout le côté, pour ainsi dire, matériel de la vie humaine au gré de leur désir, sont vouées à un échec fatal. Après de grandes souffrances, qui accompagnent tout perturbation profonde, il est fatal que le fleuve rentre dans son lit, qui lui est tracé par la nature même, qui est le résultat d'efforts accomplis durant de nombreux millénaires. Rien de ce qui doit durer ne se fait

sans le temps. Les révolutions n'ont jamais pu fixer que ce qui, dans leur œuvre, était l'aboutissement naturel d'une lente évolution et, comme le fruit naît de la fleur, ce qui aspirait à paraître.

Les réformes sociales de la 3ème République n'ont pas converti en un nouvel âge d'or le prétendu siècle de fer, où nous vivons, d'ailleurs depuis si longtemps, au dire du poète antique. C'est une métamorphose impossible. Il faut partir de la nature humaine, telle qu'elle est actuellement, telle que l'ont faite les influences ancestrales et que la font encore les influences qui s'exercent de tout côté sur elle : milieu physique, milieu intellectuel et moral, milieu économique et politique, national et international. Les utopistes croient soumettre la nature des choses et des hommes à leurs systèmes, auxquels ils attribuent un mérite supérieur et la vertu de rendre heureuse l'humanité. Plus lents, trop lents parfois, mais plus sages, les législateurs de la 3ème République ont essayé, par des lois appropriées et partielles, de corriger simplement les vices d'une organisation sociale qui, comparée à l'idéal, est bien défectueuse, mais qui a l'avantage d'exister, qui évolue et qui s'améliore.

On est loin encore du but. Mais l'espoir de la cité idéale soutient la société au cours de sa marche pénible ou allègre et le mal, qui est indéniable, ne doit pas cacher le bien, qui est immense.

∴

Tout en travaillant avec continuité et, on peut le dire, avec fruit à l'amélioration de la société dans le sens de la liberté, de l'égalité, de la solidarité et de la justice, la République était obligée de réparer sa force militaire et de la tenir prête à toute éventualité.

C'était contraire à ses principes, car la Démocratie est fondée sur le respect du droit, sur un large esprit de désintéressement et sur l'amour.

> Car le passé s'appelle haine
> Et l'avenir se nomme amour, (1)

a dit le poète. Elle n'a ni ambition dynastique ni vanité monarchique ni rapacité. Elle tend à regarder tous les hommes comme des frères, comme des sœurs toutes les nations, tous les Etats comme les cellules d'une surnation virtuelle, Etats-Unis d'Europe, Société des Nations, Humanité.

Or la France était mutilée ; et, si le temps pouvait fermer ses plaies matérielles, apaiser ses rancunes, l'Alsace-Lorraine était une blessure toujours saignante à son flanc ou plutôt à son cœur. La France était humiliée ; elle souffrait dans son droit violé ; elle ressentait la douleur des Alsaciens-Lorrains séparés d'elle malgré eux et durement opprimés par le conquérant brutal. La France était donc travaillée sourdement, malgré sa volonté de rester pacifique, par un invincible désir de revanche, que la menace, en 1875, d'une deuxième invasion plus cruelle que la première, les alertes de l'affaire Schnœbelé et de l'incident de Raon en 1887 ne faisaient qu'attiser.

La République avait reconstitué son armée par la loi militaire de 1872. Elle établit le service obligatoire par celle de 1889. Pour contrebalancer la Triplice, elle se liait avec la Russie par un pacte défensif. Ce sont les journées inoubliables de Cronstadt en 1891, de Toulon et de Paris en 1893, suivies de la proclamation officielle de l'alliance franco-russe en 1897.

Sous le régime pesant de la Paix armée, la France se rapprocha encore de l'Italie sous la présidence de M. Loubet, ainsi que de l'Angleterre. Après les périodes de

---

(1) Victor Hugo, *Les Châtiments* Lux.

tension de Fachoda en 1898 et de la guerre anglo-boër de 1899 à 1902, les accords de 1904 supprimèrent les points de friction entre les deux grandes nations de l'Entente cordiale.

C'est à partir de ce moment, on se le rappelle, que l'Allemagne se fit nettement agressive. En 1905, Guillaume II débarque à Tanger. Après l'affaire d'Agadir, en 1911, la guerre fut sur le point d'éclater. La conférence d'Algésiras permit de l'éviter. Mais le destin en était jeté. Malgré sa résolution de maintenir la paix, malgré ses concessions au Congo, malgré les efforts tentés pour éluder par l'arbitrage les conflits entre les nations, la 3e République allait être acculée à la guerre.

∴

Au milieu de ses préoccupations sociales et militaires, la République accomplissait une œuvre admirable et qui tient du prodige.

Parmi les Français, beaucoup, les yeux fixés sur « la ligne bleue des Vosges », étaient hypnotisés, pour ainsi dire, par cette Alsace-Lorraine, à laquelle, suivant le mot d'ordre de Gambetta, il fallait penser toujours sans en parler jamais.

C'est ainsi qu'en 1882 Freycinet refusa le concours de la France à l'Angleterre pour réduire Arabi et pacifier l'Egypte.

Cependant, dès 1881, la France avait établi son protectorat sur la Tunisie, qu'elle devait rendre si prospère et Jules Ferry, inaugurant une active politique coloniale, fit reconnaître en 1883 le protectorat français sur l'Annam et le Tonkin.

Telles étaient pourtant les préventions de l'Opinion contre les expéditions coloniales que le grand homme d'Etat, flétri du nom de Tonkinois, tomba du pouvoir après l'affaire de Lang-son et qu'il lui en coûta quatre ans plus tard la présidence même de la République.

Néanmoins l'élan était donné. Par un effort prolongé, énergique, habile et généralement pacifique, la France étendit sa suprématie sur une grande partie de l'Afrique nord-occidentale et centrale, reliant ses possessions méditerranéennes au Sénégal, à la Guinée, au Gabon, constituant ce bloc solide de l'Afrique Equatoriale française, de l'Afrique occidentale française et de l'Algérie-Tunisie, où le Maroc, le Togo, le Cameroun devaient venir combler quelques lacunes ; dans nos mers, la République réalisait des desseins fugitifs et presque oubliés de l'ancienne monarchie par la conquête de Madagascar.

Le résultat de cette politique, qui a pu surprendre dans un Etat démocratique ceux qui refusaient à cette forme politique la prévision et l'esprit de suite, c'est cet immense empire colonial de la France, le deuxième du monde, quarante fois plus grand qu'elle et deux fois plus peuplé.

Aveuglement ! Le chancelier allemand Bismarck avait vu d'un œil satisfait la France se tourner vers la politique coloniale. C'était, à ses yeux, une diversion. Il partageait l'erreur de tant de Français, qui accusaient Ferry d'imprévoyance, presque de trahison.

Et pourtant, à l'heure du danger, quand a éclaté la Grande Guerre, si redoutée, si longtemps évitée, déclarée par les uns impossible, par les autres souhaitée comme une délivrance, quand la France a été envahie, durant ces 53 mois de lutte, de privations et de souffrances, quel secours la France n'a-t-elle pas tiré de ses possessions coloniales d'Afrique, d'Asie, de la mer des Indes, d'Amérique, du Pacifique ! Des troupes de choc, des travailleurs, des céréales et de la viande, des matières premières indispensables, des subsides ont été fournis en abondance par ses colonies ; et c'est peut-être à ses colonies, après elle-même et ses Alliés, que la France a dû son salut.

Les guerres coloniales mêmes ont encore été pour elle une pépinière de bons officiers. Ce sont elles qui ont formé le maréchal Joffre, les généraux Galliéni, Lyautey, Gouraud, Mangin, Marchand et combien d'autres !

Tel est le sort habituel des grandes pensées, des idées du génie. Elles portent des fruits inespérés et, par delà le bien qu'on en attendait, elles en produisent encore, toujours davantage, sous des formes auxquelles personne n'avait songé.

∴

La Grande Guerre de 1914-1918 a été la pierre de touche, qui a permis d'éprouver la solidité d'un Régime fondé sur l'Opinion et sa capacité de faire face victorieusement aux périls les plus extrêmes.

La République française était pacifique, on pourrait même dire pacifiste. Elle n'avait pas, comme l'Empire allemand son agresseur, concentré tous ses efforts sur l'extension de sa puissance militaire et maritime, sachant bien que préparer la guerre c'est prudence, mais que la préparer avec trop d'application et outre mesure, c'est la déclencher à coup sûr. L'homme de bien ne se promène pas armé jusqu'aux dents dans les rues. La France donnait l'exemple de la confiance et la preuve de sa volonté de ne pas faire volontairement la guerre. Mais elle ne s'était pas désarmée.

Le choc fut néanmoins si rude que le premier élan de l'envahisseur sans foi ni loi de la Belgique l'amena jusqu'aux portes de Paris. La France allait-elle être vaincue ?

Mais « la France », a dit Guizot, « est le pays de l'espérance ». Elle est aussi le pays de l'héroïsme et de la raison.

Spontanément toutes les querelles intestines s'apaisèrent et l'on vit ce miracle patriotique, que le Président Poincaré a baptisé l'Union Sacrée. Les dissensions politiques, sociales et religieuses s'effacèrent devant le grand devoir commun et l'amour de la Patrie.

Ce n'est pas que la République n'eût été fort discutée et qu'elle n'eût excité de vives oppositions et de grandes passions contre elle.

A ses débuts, le Communisme lui livre un premier assaut. Puis les partis monarchistes veulent la renverser à sa naissance. Le gouvernement de l'Ordre Moral persécute les républicains et bannit des mairies le buste de la République. La Constitution votée, le maréchal de Mac-Mahon veut imposer une politique monarchique au pays. C'est le 16 mai 1877. Le Suffrage Universel lui signifie la volonté de la nation de rester en République. Ne voulant pas se soumettre, il est obligé de se démettre. Les luttes des partis, qui sont l'âme d'une démocratie quand elles sont loyales et qu'elles se bornent à projeter plus de lumière sur les principes, ne cessent pas pour cela.

En 1888 et 1889, les monarchistes livrent de nouveau un furieux assaut à la République sous le couvert d'un parti dit « révisionniste » et sous le nom de « ralliés », derrière un général populaire, qui recule cependant devant le coup d'Etat. C'est le boulangisme.

Quelques années plus tard, l'affaire Dreyfus surexcite de nouveau toutes les passions et divise la France entière en ressuscitant des haines de race ou de religion que l'on croyait abolies. Partout le clergé catholique paraissait être dans les rangs ou à la tête des ennemis de la République. Pourtant, en 1890, le cardinal Lavigerie en faisant jouer la *Marseillaise*, avait annoncé ce que Spuller allait appeler « l'esprit nouveau ». Mais la voix du pape Léon XIII ne fut pas écoutée et les monarchistes continuèrent à attiser les passions religieuses pour les faire servir à leurs fins politiques et sociales. Ainsi s'accentua un conflit devenu historique entre la République et le cléricalisme, qui prit parfois les allures d'un Kulturkampf bénin ou plutôt d'un duel entre deux principes se croyant radicalement opposés et destructifs l'un de l'autre : la démocratie tolérante et laïque, d'une part, et la prépondérance de l'esprit religieux et du clergé de l'autre.

Un acte diplomatique du Vatican précipita les choses à la suite de la visite du président Loubet à Rome, et la loi du 9 décembre 1905 consomma la Séparation des Eglises et de l'Etat, c'est-à-dire la laïcisation intégrale de l'Etat. L'Etat est considéré comme neutre au point de

vue confessionnel. Son action expire au seuil de ce domaine religieux si respectable, qui est exclusivement celui de la conscience individuelle.

Cet antagonisme entre la République française et l'Eglise catholique, qui a revêtu à certains moments le caractère d'une sourde guerre civile, semble heureusement entré dans la phase finale de l'apaisement.

De part et d'autre, on paraît s'être appris mutuellement la tolérance, et le principe logique, inconstestable du point de vue civil, de la neutralité de l'Etat en matière religieuse est près de porter tous ses fruits bienfaisants. C'est ce que semblent nous dire la voix joyeuse des cloches, qui célébrait hier et ce matin la fête de la République et la présence sympathique sur cette estrade de l'évêque de St-Denis auprès du chef de la Colonie.

De même, les régimes monarchiques, dont les partisans, à plusieurs reprises et sous divers noms, se sont ralliés en grand nombre à la République, n'ont plus même de défenseurs avoués dans nos assemblées parlementaires.

A l'autre extrémité de l'Opinion, les anarchistes avaient, un moment, adopté les procédés du terrorisme. On se souvient de la bombe jetée en 1890 à la Chambre des Députés et du mot fameux de son président, Ch. Dupuy : « Messieurs, la séance continue ». Le président Sadi Carnot tombait à Lyon en 1894 sous le couteau de Caserio. L'anarchisme a été comprimé.

Il ne faut pas confondre avec lui une doctrine résolument contraire, le socialisme, dont les dirigeants les plus éminents ont accédé aux plus hautes fonctions politiques avec Jaurès, vice-président de la Chambre, Briand et Viviani plusieurs fois ministres et présidents du Conseil, Millerand, président de la République. Ce parti a donc collaboré avec les autres partis républicains à la législation républicaine qui a modifié déjà assez profondément le régime dit capitaliste par les Syndicats, le mutualisme, les coopératives et la législation ouvrière. Bien qu'il compte, à côté des évolutionnistes, des révolutionnaires, le socialisme n'a pas essayé de passer dans notre pays, à l'application des solutions communistes, auxquelles notre population est réfractaire d'ailleurs par nature autant que par raison.

Quoi qu'il en soit, la France qui avait connu les pires campagnes de presse et de réunions publiques non seulement lors des crises que j'ai déjà citées, mais dans d'autres encore, telles que la démission de Jules Grévy, l'affaire de Panama, la tentative de Déroulède aux obsèques de Félix Faure, les grèves de certains services publics, les troubles du Midi et de la Champagne provoqués par la mévente des vins, la France se trouva merveilleusement unie en face de l'ennemi.

La grande leçon de solidarité donnée par l'invasion fut comprise à l'instant. Tous les Français retrouvèrent immédiatement des compatriotes, c'est-à-dire des frères de race, des associés, des compagnons, des amis et comme les cellules d'un même organisme, dans leurs adversaires de la veille. Puisse cette leçon des choses, puissante et terrible, être longtemps retenue !

Grâce au patriotisme de sa population, au courage résolu, aux sentiments élevés qui se manifestèrent dans les générations élevées sous l'égide des lois scolaires de la République, la France, après plus de 4 ans d'un effort prolongé qui a soulevé l'admiration du Monde, a remporté la victoire.

Après des péripéties étonnantes, des alternatives de succès, de stagnation décourageante et de revers, au prix de pertes immenses, et de souffrances vaillamment endurées grâce au sacrifice de ses morts vénérés, de ses mutilés et blessés de guerre, par le courage de tous ses soldats et celui, non moins nécessaire, des civils de l'arrière qui ont « tenu » jusqu'au bout, la France l'a emporté sur son tenace ennemi.

Elle le doit aussi à ses alliances : l'invasion de la Prusse orientale en août 1914 a peut-être fait échouer l'offensive allemande et permis de gagner la première bataille de la Marne à nos armées. « L'entente cordiale » a préparé l'entrée en lice à nos côtés de l'Angleterre.

Celle-ci a d'abord barré la route aux vaisseaux ennemis prêts à ravager nos côtes et à couper nos communications maritimes. Elle a improvisé ensuite chose qu'on n'aurait jamais crue possible, et mis en ligne une formidable armée sur terre. La politique de la République a contribué aussi à détacher l'Italie de la Triplice et à la déterminer a appuyer au S. - E. notre effort. La Roumanie s'est également rangée à nos côtés et, peu après, le Portugal, venu à nous, comme le Japon, à la suite de l'Angleterre. La grande république des Etats-Unis, enfin, avec Wilson, s'est souvenue de la Fayette et de Rochambeaud et n'a ménagé ni ses subsides, ni ses produits ni des armées immenses créées de toute pièce en pleine guerre, pour le succès des principes démocratiques, que la France représente éminemment en Europe, comme elle en Amérique.

La victoire de la France est donc bien celle de la République.

∴

Qui pourrait oublier la bataille libératrice qui, du 18 juillet au 11 novembre 1918, répond, sans intervalle ni relâche, à l'offensive manquée de Ludendorff sur Reims, Epernay et Chateau-Thierry ?

Degoutte et Mangin culbutent 12 divisions ennemies sur la Vesle et, durant quatre mois, des opérations ininterrompues enchainent les succès aux succès. C'est la « bataille de France » comme on l'a nommée.

En Champagne, sur la Somme, sur l'Oise, entre l'Aisne et l'Ailette, vers Bapaume, vers Arras, au delà de la Vesle, à St-Michel, vers Cambrai, vers la forêt d'Honthulst, à St-Quentin, à Roubaix, à Lille, les troupes françaises, anglaises, américaines, belges, avec des contingents italiens, portugais, prenaient l'offensive et ne l'abandonnaient plus. Plus de trêve ni de repos.

En Syrie, Allenby prenait St-Jean d'Acre et Damas. Franchet d'Esperey mettait en déroute les Bulgares, qui

signaient à Salonique l'armistice du 30 Septembre. La Turquie, coupée de l'Allemagne, capitulait. Les Italiens enfonçaient les troupes autrichiennes sur la Piave. La route de Berlin était ouverte par l'Autriche et par la Hongrie. Les Alliés bordaient l'Escaut jusqu'à Gand. Les armées franco-anglaises s'enfonçaient dans la boucle entre Sambre et Meuse. Français et Américains remontaient la Meuse jusqu'à Mézières et préparaient une offensive contre Metz.

Les Allemands n'attendirent pas le désastre final et l'irruption des Alliés dans leur pays. Le 7 novembre, une délégation allemande se présentait aux avant-postes français à Haudray sur la route de La Capelle. Le 8 elle était reçue à Rethondes dans le wagon-salon du général Foch, commandant en chef depuis le 16 mars 1918 les armées alliées aur le front occidental. Le 11, Erzberger et ses collègues signaient l'Armistice.

Il y a deux ans ! Qui ne se rappelle l'émotion indicible qui mit le comble à toutes celles qui, depuis 4 mois, serraient le cœur des créoles, anxieusement penchés sur les cartes, impatients de lire les câblogrammes qui, de jour en jour, annonçaient les progrès vraiment inouïs de nos armes enfin triomphantes ?

L'Allemagne évacuait les pays occupés. Elle évacuait l'Alsace-Lorraine. Elle évacuait toute la rive gauche du Rhin. A Cologne, à Coblentz, à Mayence, elle livrait des têtes de pont aux Alliés sur la rive droite du fleuve. Elle livrait aux vainqueurs une partie de son matériel de guerre, artillerie, avions, navires, sous-marins, une partie de son matériel roulant. Elle renonçait au traité de Brest-Litovsk ; elle renonçait au traité de Bucarest. Elle acceptait le maintien du blocus jusqu'à la signature de la paix.

Une vague de joie déferla sur la France et vint en peu d'heures submerger La Réunion. Aux applaudissements unanimes de la Nation, le Parlement décréta, avec une sobriété antique, que le chef du Gouvernement Clémenceau et le généralissime Foch avaient bien mérité de la Patrie.

Il semblait que cet enthousiasme et cette ivresse ne pussent être surpassés. Ils le furent lorsque les armées françaises, musique en tête et drapeau déployés, pénétrèrent sur le sol sacré de l'Alsace-Lorraine. Les plus stoïques et les moins tendres furent bouleversés. Avec Pétain à Metz, Hirschauer à Mulhouse, Castelneau à Colmar, Gouraud à Strasbourg, nos soldats connurent les émotions sublimes.

Ces scènes, que l'on ne saurait décrire, se renouvelèrent quand Foch, puis Poincaré, puis Clémenceau et les parlementaires français vinrent à leur tour communier dans l'âme de la Patrie avec nos frères d'Alsace-Lorraine délivrés enfin de la servitude. Selon une parole fameuse, « le plébiscite était fait ».

La Justice immanente, dont avait parlé Gambetta, n'était pas un leurre. Les dynasties et les couronnes tombaient comme les feuilles au vent d'automne : les Hohenzollern à Berlin, les Wettin à Dresde, les Wittelsbach à Munich étaient balayés par le vent de la défaite. Le tsar bulgare abdiquait. L'empereur d'Autriche redevenait simple citoyen. La république s'installait dans l'Allemagne déchue de son rêve orgueilleux et brutal.

L'Italie recouvrait ses terres irrédentes. La Serbie s'étendait sur le Danube et sur la Save. Des nations nouvelles surgissaient : Pologne, Tchéco-Slavie, Yougo-Slavie. La Conférence de la Paix, dans laquelle siégeaient les représentants de 23 puissances, allait édifier laborieusement le difficile traité de Versailles du 28 juin 1919, qui devait laisser encore tant de questions à régler.

Cette brève et très incomplète esquisse des résultats impliqués par l'Armistice du 11 novembre serait trop imparfaite si je ne rappelais au moins une autre scène poignante qui en est la conséquence et comme la consécration.

C'est la rentrée, après 49 ans, des représentants de l'Alsace-Lorraine à la Chambre le 8 décembre 1919, au Sénat le 11 janvier 1920.

« La justice immanente, dit la déclaration des sénateurs d'Alsace-Lorraine, a confirmé la fidélité des Alsaciens et des Lorrains. Le crime de 1870 ne pouvait rester sans châtiment et sans réparation. Il a pu triompher jusqu'au jour où tous les peuples, qui l'avaient toléré, se sont sentis à leur tour victimes des mêmes attentats. Aujourd'hui, le droit est victorieux, l'injustice est réparée.

« Ce n'est donc pas en vain qu'en 1871 nos pères en avaient appelé à Dieu, vengeur des justes causes, et à la postérité, qui jugerait les exigences des vainqueurs et les droits des vaincus, et à tous les peuples libres qui ne pouvaient pas indéfiniment se laisser vendre comme un vil bétail. Tous les gens de cœur ont tiré l'épée et le détestable traité de Francfort est déchiré à jamais.

« Cinquante années ne peuvent effacer ce que dans l'âme d'un peuple vingt siècles ont accumulé de souvenirs fraternels et d'aspirations communes. Une population qui s'est donnée à la France, librement et du fond de son cœur, ne se reprend jamais. Ni la force ni le temps ne peuvent lui arracher son patrimoine national de grandeur, de gloire et de liberté. La patrie est une et indivisible...

« Le patrimoine sacré qu'elles ont conservé et accru par leurs souffrances, l'Alsace et la Lorraine l'offrent pieusement à la France souveraine et à la République dans la confiance qu'elles étendront sur lui leur sauvegarde maternelle, dans la certitude aussi que la nation tout entière pourra y trouver des exemples et des éléments de puissance morale et de prospérité.

« Messieurs, nous avons tenu le serment de Bordeaux : Vos frères d'Alsace et de Lorraine, passagèrement séparés de la patrie commune, ont conservé à la France, absente de leurs foyers, une affection filiale, jusqu'au jour où elle est venue y reprendre sa place ».

∴

La République célèbre aujourd'hui ses noces d'Or.

Fille de la grande Révolution de 1789, application intégrale des principes énoncés dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen, héritier de la première et de la seconde républiques françaises, qui ont sombré dans la démagogie et dans le despotisme qui en est le corollaire, la 3me République a assez vécu pour ne plus périr.

Récapitulons son œuvre : pacification des partis, progrès des lumières, libertés de toute sorte, lois ouvrières, lois de justice et de solidarité, empire colonial immense, 44 années de paix, 4 ans de guerre contre la coalition la plus formidable et l'ennemi le plus dangereux, et la Victoire.

La honte de 1870 et l'outrage à la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes sont effacés. La France républicaine rayonne de nouveau, illuminée de tant de gloire acquise par son héroïsme, de tant de sublimes sentiments où l'ont portée tour à tour les émotions les plus violentes et les plus saintes qu'il soit donné à un peuple d'éprouver.

Une ère nouvelle s'ouvre devant la République désormais incontestée. Son rôle bienfaisant en sera facilité. La rivalité des citoyens de la France ne doit plus être que l'émulation à réaliser le bien public et la prospérité générale, à diminuer les souffrances, les injustices, les inégalités, les abus, à l'intérieur ; et, à l'extérieur, à créer ou à fortifier les institutions susceptibles de réaliser, dans les relations internationales, sa devise humanitaire : Liberté, Egalité, Fraternité.

« Tout orage finit par ce pardon, l'azur ».

C'est à juste titre que la célébration du Cinquantenaire de la République n'a pas été placée selon le calendrier, au 4 septembre. Cette date rappelle trop la défaite et les angoisses de la France ; elle assombrit, en évoquant des jours de malheur.

Aujourd'hui, deuxième anniversaire de l'Armistice, les cœurs sont tout à la joie, à la fierté, aux sentiments viriles, ouverts à l'espérance. Tout parle de Droit, de Justice, d'Idéal. La Fraternité gonfle les poitrines. Avec le poète des *Chatiments*, qui fut, plus tard, celui de l'Année Terrible, on se prend à dire :

Au fond des cieux un point scintille.
Regardez, il grandit, il brille,
Il approche, énorme et vermeil.
O République universelle
Tu n'es encore que l'étincelle,
Demain tu seras le soleil !

J. PALANT.

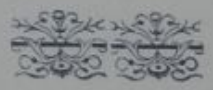

Inauguration

AU MUSÉE LÉON DIERX

DE LA SALLE

Madame Denis Le Coat de K/véguen

Le 2 septembre 1922 est mort à Saint-Denis, entouré du respect que son grand âge et sa longue carrière d'honneur lui assuraient de la part de tous, *M. Hervé le Coat de K/véguen*. Par des dispositions testamentaires qui n'étonnèrent point ceux qui savaient quel culte fervent professait pour ses tableaux, et quel intérêt dévoué portait au bien public le regretté disparu, M. de K/véguen a fait don au Musée Léon Dierx de la collection des œuvres de sa mère *Madame Denis le Coat de K/véguen*. Nous tenons à reproduire ici ces lignes qui font honneur à la mémoire d'un homme de goût qui s'est rangé parmi les bienfaiteurs de son pays natal :

« . Ne pouvant plus faire violence à mes pressenti-
« ments et écarter de mon esprit des impressions intimes
« résultant d'une longue observation de la nature hu-
« maine et des enseignements que j'y ai puisés, j'ai pris
« la résolution, pour éviter l'éparpillement des principa-
« les peintures de ma mère et leur assurer une existence
« aussi durable que possible, d'en faire don au Musée
« de Saint-Denis de La Réunion.

« Je tiens essentiellement à ce que ces tableaux, que « j'ai considérés et caressés toute ma vie avec un senti- « ment de piété filiale comme des reliques, ne quittent « pas la terre où reposent ma mère, mes grands parents « Ferrand et où je reposerai moi-même bientôt peut-être.

«.. Il faut dès lors leur assigner une demeure immo- « bile où existera l'obligation doublée de la responsabi- « lité morale pour la colonie d'en avoir soin. Et c'est « pourquoi, après bien des hésitations, j'ai dû me résigner « à prendre cette suprême détermination de les confier « par don au Musée de St-Denis de La Réunion qui au- « ra dès que j'aurai disparu de ce monde à les récla- « mer de mes enfants avec le pli contenant leurs livrets « d'exposition et des papiers les concernant, et en outre « deux albums de dessins, croquis de ma mère qui de- « vront leur être joints.

En voici le nombre et la nomenclature.

« 1° La Rosière — 2° Le catéchisme — 3° La Main- « chaude — 4° Le grand portrait de mon père, son chien « Caro à ses côtés — 5° Le grand portrait de ma mère « par elle-même — 6° Le grand portrait de ma grand'mè- « re Ferrand — 7° Le portrait de mon grand-père « Ferrand, inachevé — 8° Le portrait de ma mère par « elle-même, moins grand que le précédent, en blanc, « tenant à la main un livre rouge, sur chevalet, le che- « valet compris — 9° Une maquette de Paul et Virginie — « 10° Une seconde maquette de Paul et Virginie — 11° « Un matelot, peinture de mon oncle Jules Ferrand, frère « de ma mère — 12° Une maquette, sœur et frère de- « vant la tombe de leurs parents — 13° Portrait de mon « oncle Bernard en officier — 14° Portrait de ma tante

« Bernard — 15° Portrait de Mme Jean Lauret — 16° « Sœur et frère devant la tombe de leurs parents, se- « conde maquette — 17° Maquette pour le portrait de « ma grand'mère de K/véguen — 18° Maquette pour le « portrait de mon père — 19° Maquette pour mon por- « trait ; en trois essais sur la même planchette — 20° Un « vieillard assis ; maquette — 21° Le portrait d'une pa- « rente de ma mère, coiffée d'un bonnet blanc — 22° Une « petite maquette : partie de billes — 23° Un fusain : « sortie d'église — 24° Un crayon mine de plomb : Pro- « jet de tableau : mère et enfants à la balançoire — 25° « Un crayon mine de plomb : Une famille devant une « tombe ; projet de tableau — 26° Une sépia en encre « de chine ; projet de tableau : famille devant une tombe ; « sous verre, dans un cadre en bois jaune ».

∴

Aussitôt entré en possession de cette riche collection, M. Merlo, conservateur du Musée Léon Dierx s'est fait un devoir de disposer, pour la recevoir, une salle spéciale qui a pris le nom de *Madame Denis Le Coat de K/véguen*. L'Inauguration eut lieu solennellemeat le samedi 11 Novembre 1922.

La cérémonie, avec tout l'éclat que commandait un tel événement, a revêtu « le caractère recueilli et enthousiaste d'un double hommage d'admiration à un grand talent et de reconnaissance à un acte de haute générosité ».

La famille du mort était représentée par M. et Mme Raoul Le Coat de K/véguen ses fils et belle-fille et par M. et Mme Le Cocq du Tertre ses cousins, les autres enfants du défunt étant retenus à St-Pierre par la grave maladie d'un des leurs.

La haute administration coloniale et municipale était représentée par M. Cléret, Gouverneur p. i. qui, dans son discours au Conseil général avait rendu un si éloquent hommage au geste du donateur ; par M. l'Inspecteur général des Colonies Tixier, et par M. Richeville Robert, maire de St-Denis.

La magistrature, l'armée, l'Instruction publique, les autres services, ont pris, entourés d'un très nombreux public, la place qui convenait, à cette cérémonie qui fera date dans l'histoire du Musée de St-Denis.

C'est Monsieur Barquissau, Agrégé de l'Université, professeur au Lycée Leconte de Lisle, qui se chargea d'exprimer la reconnaissance publique et de présenter à ses auditeurs les plus remarquables toiles d'une artiste aux dons exquis que la mort faucha alors qu'elle commençait à peine une carrière déjà glorieuse.

HIPPOLYTE FOUCQUE.

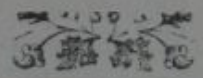

Discours

PRONONCÉ PAR

M. RAPHAEL BARQUISSAU

MEMBRE TITULAIRE DE L'ACADÉMIE DE LA RÉUNION

à l'Inauguration de la salle de Madame de K/véguen au Musée Léon Dierx

M. LE GOUVERNEUR,
M. L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Par son testament en date du 3 Décembre 1920, Monsieur Hervé Le Coat de K/véguen, mort à Saint-Denis le 2 Septembre 1922, a légué au Musée Léon Dierx la belle collection de tableaux que vous voyez réunie dans cette salle à ceux que le Musée possédait déjà du même auteur, Madame Denis Le Coat de K/véguen, née Adèle Ferrand. Le Conseil Général ayant accepté le legs dans sa séance du 29 Octobre, le zélé conservateur du Musée dont les efforts et la compétence ne sont pas étrangers à la détermination du donateur, a fait diligence pour que la nouvelle salle pût être inaugurée en ce jour anniversaire du plus important événement de ce premier quart de siècle, l'armistice du 11 Novembre 1918.

Les amis du Musée Léon Dierx, dont les deux comités fonctionnent à Paris et à La Réunion, ne pouvaient laisser passer cette occasion d'attirer au Musée sous la présidence éclairée et agissante de Monsieur le Gouverneur, les notabilités de la capitale et ce cercle intelligent d'amis des arts, public fidèle de toutes les manifestations de la renaissance intellectuelle dont Saint-Denis est depuis quelque temps l'heureux théâtre.

Nous ne saurions trop appeler l'attention du public sur notre Musée. D'abord, il en vaut la peine. Rien de semblable comme effort d'enseignement historique et esthétique n'existe dans tout notre empire colonial ; même dans la Métropole, peu de chefs-lieux de départements pourraient le regarder sans envie. Ensuite, la faveur de ses visiteurs est le gage de son enrichissement futur. Déjà bien des possesseurs de tableaux anciens, de gravures, de souvenirs familiaux, ont confié à cette demeure stable et aux soins pieux de son conservateur, les objets précieux dont ils se sentaient les dépositaires éphémères. Ni la rouille, ni la poussière, ni les vers rongeurs, hôtes de nos greniers, ni la négligence, ni l'ignorance, n'ont de prise sur les trésors amassés en ces lieux. La Colonie tout entière en assume la charge. Sa responsabilité est engagée vis-à-vis des donateurs. Le Musée participe ainsi à cette sorte d'éternité relative que comporte, pour les choses humaines, la vie des collectivités.

Ainsi pensait l'homme généreux qui nous a dotés de ces tableaux. Il avait le culte de sa mère, morte avant qu'il eût sa pleine connaissance, et dont il alla, dès ses 18 ans, pieux pélerin, recueillir en France toutes les œuvres sur qui ne s'étaient point refermées les portes des Musées et des amateurs d'Europe et d'Amérique ; il avait le culte de l'art dont il fut un fervent, car il goûtait pleinement ses collections, les entretenait avec un soin jaloux, réparait et rentoilait lui-même les tableaux menacés par les injures du temps ; ce double culte l'a conduit à la détermination que vous voyez aujourd'hui réalisée et qu'expriment ces lignes de son testament : « Je tiens essentiellement à ce que ces tableaux que « j'ai considérés et caressés toute ma vie avec un sentiment « de piété filiale, ne quittent pas la terre où reposent

« ma mère, mes grands-parents Ferrand, et où je reposerai moi-même bientôt peut-être ! Je veux leur assigner « une demeure immobile où existera l'obligation doublée de « la responsabilité morale pour la Colonie d'en avoir soin. « Et c'est pourquoi j'ai pris cette suprême détermination « de les confier par don au Musée de Saint-Denis ».

Souhaitons qu'un tel exemple soit suivi. Le Réunionnais est volontiers généreux, je crois l'avoir établi ailleurs par des faits et par des textes ; mais il n'a pas la notion très précise de ces fondations massives qui établissent une œuvre, enrichissent une institution publique ou privée, perpétuent le nom d'une famille ou le souvenir d'un être cher. Qu'une part de fierté entre quelquefois dans ces fondations, quoi de plus légitime ? Mieux vaut s'éterniser par le bien que de brûler le Temple d'Ephèse, ou bien de s'engloutir « dans l'éternité noire », au soir d'une vie égoïste, en laissant une fortune inutile.

Au Moyen-Age, dans ces cathédrales gothiques, où chaque pierre représente un acte de foi, si la foule anonyme des architectes, des maçons, des sculpteurs, n'a voulu survivre que sous le magnifique nom collectif de « maîtres de la pierre vivante », plus d'un gentilhomme, plus d'un riche bourgeois, a tenu à faire peindre son nom ou son image sur quelque vitrail polychrome. En des siècles où le livre, où le laboratoire furent rois, plus d'un Mécène s'est plu à faire des Virgiles, ou, chose plus facile, à accrocher son nom à la fortune de quelque bel ouvrage. Nous devons à Corneille la connaissance, peu fameuse, du financier Montoron, mais ne devons-nous pas aux 200 pistoles de Montoron quelque chose de *Polyeucte* ou de *Pompée* ?

Pasteur a fait ses géniales expériences dans une cave mal meublée et mal outillée : l'ancien laboratoire de l'Ecole Normale Supérieure. Est-ce une raison pour n'être point reconnaissant aux Solway, aux Zaharoff des millions qui permettent aujourd'hui l'installation confortable et l'outillage princier de nos grands instituts scientifiques ?

Etre utile par son argent quand on ne l'est pas par son génie ; mettre au service de son pays le surplus d'une fortune gagnée, somme toute, avec la collaboration visi-

ble ou invisible de ses ouvriers, de ses planteurs, de ses journaliers, de ses ingénieurs, des inventeurs de tous les temps pour la plupart morts pauvres, des générations disparues qui ont peiné pour créer notre capital-argent et notre capital-intelligence, c'est une noble forme de retour du public au public, et il est naturel qu'elle s'accompagne de la considération et de la reconnaissance générales.

Il n'est pas donné à tous de la réaliser sur une vaste échelle. Un Carnegie peut inonder l'Amérique de bibliothèques, de musées, de chaires d'Universités, doter de millions un Heroe-Fund pour récompenser par tout le vaste monde les actes d'héroïsme. Un Nobel peut charger l'Académie Suédoise de subventionner richement les sommités de la Science et de la Littérature mondiales et fonder un prix pour la paix avec la fortune que lui donna sa meurtrière invention de la dynamite. Un Georges Avéroff — j'ai eu cet exemple sous les yeux en Egypte — peut reconstruire en marbre le Stade d'Athènes, fonder un lycée et des écoles pour 3.000 jeunes gens à Alexandrie, donner à sa patrie un cuirassé qui porte son nom et qui, seule unité de cette force, gagna sur mer la guerre balkanique en bloquant les Dardanelles. Mais qui a empêché un Adrien Bellier de fonder au Conseil Général un prix annuel de vertu ? Qui empêche un homme riche et bienfaisant de bâtir à ses frais une fontaine publique, un lavoir, des habitations ouvrières, un hôpital ou un pavillon d'hôpital, de fonder un prix académique ou une chaire d'Université populaire, et qui empêchera le public reconnaissant d'y attacher son nom ? Qui a empêché un Joseph Bédier de doter d'une bourse de plus l'Association des Anciens Elèves de son Lycée, qui ne dispose que de dix maigres bourses de 300 francs pour élever les fils de tant de camarades morts pauvres ? Les orphelinats, les associations de charité, les sociétés de secours mutuels, les caisses des écoles, les cantines scolaires, les colonies de vacances, vingt œuvres d'intérêt social, ligotées par de trop piètres ressources, ou encore à créer, attendent anxieusement les donateurs qui leur donneront la vie ou les moyens de la développer en elles ou autour d'elles.

Grâce à la généreuse pensée de son fils, Madame de K/véguen, née Adèle Ferrand, vivra éternellement dans

Saint-Denis et y fera vivre d'une vie plus riche et plus belle ceux qui viendront chercher dans la contemplation ou l'étude de ses œuvres le charme de son art ou l'enseignement de sa facture.

Sa biographie tient en quelques mots, mais toute sa vie est dans son œuvre et le peu que nous avons ici de cet œuvre nous la fait mieux connaître que la sécheresse des dates que je vais vous donner.

1817

Née à Nancy en 1822, de Georges Ferrand et de Pierrette Foissy, Lorrains tous les deux, Adèle Ferrand épousa en Avril 1846 à 24 ans, un jeune Bourbonnais de 28 ans, Denis Le Coat de K/véguen, et l'accompagna avec ses parents à l'île Bourbon où elle mourut en Mars 1848 à 26 ans, de la fièvre typhoïde, après 23 mois de mariage, laissant un fils âgé d'un an, le jeune Hervé.

Elle ne mourait pas tout entière ; aux murs de cette salle survit ce qui était impérissable en elle, ce que les soins pieux d'un fils aimant ont conservé : son génie matérialisé sur la toile, sur le bois, sur le grain fidèle du papier.

Penchons-nous sur ces cahiers de dessins, examinons ces tableaux et ces esquisses, faible part d'une production dont la fécondité étonne chez un peintre mort à 26 ans, mais déjà primé à 16 ans, exposant au Salon national de Paris, de 1837 à 1846, pressé d'invitations et de commandes par la province et l'étranger, Rouen, Nancy, Verdun, Arras, Boulogne-sur-Mer, Dresde, l'Amérique (je ne parle que de ce dont nous avons des traces officielles), suffisant à tout cela par un travail très consciencieux, mais d'une facilité prodigieuse et laissant à un âge où d'autres débutent, un œuvre considérable dont certaines toiles ont obtenu dans les Expositions exactement les mêmes récompenses que celles de Delacroix et de Troyon.

Les portraits qui animent cette salle en font un vrai salon de famille.

Voici l'artiste elle-même prise à deux moments de sa vie, toujours avec ses yeux bleus et méditatifs, ses che-

veux blonds disposés en boucles qui se gonflent autour de son visage au teint chaud, ses épaules gracieusement tombantes.

Jeune fille, vêtue d'une sobre robe noire, d'où émergent la gorge délicate et les bras minces, un sourire spirituel et un peu triste éclaire l'ovale allongé du visage.

Jeune femme, à l'île Bourbon sans doute, en mousseline blanche sur un sombre horizon de rochers et de flots, un livre en sa main toujours mince, au bout d'un bras sinueux maintenant potelé, elle apparait engraissée, le visage arrondi ; le buste et les hanches ont pris plus de plénitude ; un peu voûtée peut-être, elle semble avoir plus de conscience d'elle-même, plus de confiance dans l'avenir. Hélas !

Mais l'un et l'autre portrait donnent une impression de santé, d'équilibre, de sérénité souriante, avec plus de romantisme chez la jeune fille, plus de réalisme chez la jeune femme, effet de la vie sans doute, effet aussi de l'évolution de sa facture.

Voici une belle toile d'apparat représentant Denis de K/véguen, assis dans un cabinet de travail, feuilletant de la musique, avec, à sa portée, la sphère et l'atlas du voyageur ; très chic selon le chic de l'époque, dandy en jaquette et cravate noires, le pantalon gris-perle bien tendu par les sous-pieds, mais un dandy au front large et à l'œil profond, doctrinaire mitigé d'artiste. Le voilà encore croqué sur le vif, dans une esquisse plus récente, le veston ouvert, nonchalamment accoudé à un rocher de l'île natale, sur un fond de montagnes, sans pose cette fois, plus simple, plus vrai, plus réel et plus réaliste.

Cette femme aux yeux noirs et perçants qui nous poursuivent, aux traits accusés, ce vieillard glabre au vaste front veiné, au teint rose, à la fois sévère et avenant, qui a conservé la raideur du capitaine de l'empire et qui s'efforce à l'amabilité du marchand de tableaux, c'est le père et la mère d'Adèle Ferrand ; lui, vaillant officier, puis bibliothécaire de la brûlante princesse Pauline Borghèse ; elle, dame d'honneur de Marie-Louise, ruinés tous deux

par la chute de l'Empire, ouvrant au 15 de la place Vendôme, une boutique de tableaux et de gravures, dont le produit joint à celui du pinceau de leur fille, les faisait vivre.

Plus qu'à leur fils Jules, peintre aussi, établi à Nancy, dont vous voyez une œuvre dans cette salle, plus qu'à leur autre fille, Madame Bernard, dont voici le portrait, coiffé d'un cabriolet, avec les yeux de sa mère, ainsi que celui de son mari, homme brave et brave homme d'officier, un peu épais, semble-t-il, ils étaient attachés à leur fille Adèle. Ils ne voulurent pas s'en séparer en 1846 ; ils la suivirent à l'île Bourbon, vécurent auprès d'elle les quelques mois de bonheur qu'un destin implacable abrégea ; après sa mort, ils refusèrent de quitter, pour le sol de la patrie, le sol qui possédait leur fille ; ils moururent à Saint-Pierre, et furent enterrés dans le même cimetière qu'elle, au bord des flots, lui 11 ans et elle 12 ans après Adèle, vieux couple inconsolable et d'une bonté extrême.

Voici d'autres portraits de la même époque, celui d'une parente en bonnet blanc, celui d'une vieille amie, Madame Jean Lauret, types vénérables et curieux d'une génération qui, sans le talent de l'auteur, n'existerait plus que dans le souvenir de nos grand'mères.

Voici enfin quelques pochades, esquisses pour le portrait du jeune enfant qu'elle admirait en mère et en artiste : bambin au large front comme son père, jouant pieds nus à l'ombre d'une touffe de cannes à sucre, les mains pleines de fruits exotiques, son mouton favori couché auprès de lui.

Ainsi revivent pour nos yeux charmés tous ceux et toutes celles qu'elle aima.

Parfois même, elle les a glissés parmi les personnages de ces tableaux de genre, où elle n'a pas moins excellé que dans le portrait.

Il n'est pas difficile d'en reconnaître quelques-uns dans le *Couronnement de la Rosière*, qu'elle peignit en 1841, à l'âge de 19 ans. L'art du décor, l'heureuse disposition des personnages, l'expression de leur physionomie évoquent

le souvenir d'un Greuze modernisé. La scène se passe au XVIIe siècle. Le père de la rosière, tout de noir habillé, sauf sa collerette blanche qui accroche du soleil comme sa face illuminée d'orgueil, conduit en se rengorgeant la lauréate ; celle-ci, en vêtement de mariée, belle et forte brunette, s'avance les yeux baissés, embarrassée de ses mains. Derrière elle se tiennent son benêt de futur, paysan endimanché, sa mère, ses sœurs, des amis, toute une humanité inférieure rejetée dans l'ombre. Le seigneur trône sur un fauteuil Louis XIII ; on a drapé de pourpre l'arbre sous lequel il siège ; un tapis cache l'herbe de la clairière. Sa pose est un peu lassée, sa main laisse pendre la couronne de la rosière, mais son œil brille : sans doute dans cette ennuyeuse cérémonie, vient-il de songer tout à coup au droit du seigneur. Aussi, sa femme, assise à son côté, le couve-t-elle d'un regard inquiet. Un brave homme de curé, la main sur sa ceinture, un sémillant et moqueur escadron de gentes dames et damoiselles se pressent derrière lui. Le soleil ne luit que pour eux et pour la rosière et son père, promus pour ce jour-là à mi-chemin de la distance qui sépare nobles et vilains.

Au même genre appartiennent et la *Partie de Main chaude* et cette scène de *Catéchisme* où quelques zélatrices font réciter leur leçon à des fillettes aux airs gourmés, devant le digne et doux curé trônant dans son fauteuil.

Nous n'avons malheureusement pas les toiles définitives pour lesquelles furent traces tous les projets qu'on a groupés çà et là, et dont quelques-uns intéressent le critique plus qu'un tableau achevé parce qu'on y voit mieux, dans les tâtonnements successifs, la facture de l'artiste, ses procédés, son évolution. Deux scènes de famille, deux études pour *Paul et Virginie* composées sans doute du temps que son fiancé la faisait rêver des îles, une *Maternité*, plusieurs *Visites à une tombe*, *La Balançoire*, un *Cavalier*, une *Sortie d'Eglise* à la sépia, cette *Vierge à l'Enfant* qui se rattache à l'art chrétien, comme se rattachait à la peinture historique, ce Milton à ses derniers moments qui se trouve au Musée de Rouen.

Ce sont peut-être ces projets, et les esquisses de portraits et les deux cahiers de dessins de tous genres, provisoirement enfermés dans cette vitrine, qui serviront le plus à l'éducation esthétique des jeunes gens et des jeunes filles que nous voudrions voir fréquenter davantage et plus familièrement avec leurs maîtres le Musée Léon Dierx.

Un chef-d'œuvre achevé provoque l'admiration, mais parfois aussi le découragement. C'est par l'étude des états successifs d'une œuvre qu'on se rend bien compte de la marche lente qu'il faut suivre vers la perfection, même quand on a l'extraordinaire facilité d'Adèle Ferrand.

Je souhaite en terminant que la généreuse donation de M. Hervé de K/véguen porte ainsi tous ses fruits, que plus d'un se sente peintre devant ces chefs-d'œuvre et apprenne à le devenir à l'aide de ces esquisses, afin que l'île des poètes devienne aussi l'île des arts, que cette leçon pratique corrobore la leçon théorique que nous donnait il y a trois mois Monsieur le professeur Carjat, et que des émules des Leroy, des Grimaud, des Roussin ajoutent leur nom à la page de gloire, où brille déjà le nom de Madame Denis de K/véguen, née Adèle Ferrand, notre compatriote par le cœur et par les descendants que nous sommes heureux de remercier aujourd'hui.

RAPHAEL BARQUISSAU.

10 novembre 1922.

HISTORIQUE DE "LA CHARITÉ"

ALLOCUTION PRONONCÉE

le 26 Octobre 1922

A L'HOSPICE DE LA CHARITÉ

PAR

M. HIPPOLYTE FOUCQUE

MEMBRE TITULAIRE DE L'ACADÉMIE DE LA RÉUNION

MESDAMES,
MESSIEURS,

Sollicité hier de venir aujourd'hui prendre la parole parmi vous, j'ai vu s'évanouir mes scrupules, légitimes, avouez-le, et tomber toute possibilité de résistance, du fait que votre aimable Secrétaire m'apportait, en même temps que sa demande, tout ce que je dois vous dire aujourd'hui.

C'eût été, n'est-ce pas, mauvaise grâce insigne que de refuser de donner, de la main droite, ce que l'on me mettait dans la main gauche. Mais, contrairement au précepte courant, je vous prie de croire que ma main droite n'ignore pas du tout ce qu'a fait ma gauche, et mon premier soin, en commençant cette causerie, sera de vous dire que tous les faits que j'aurai l'honneur de vous exposer, tous les détails que je vous donnerai ne sont pas du tout le fruit de mon travail personnel, mais bien le résultat des recherches intelligentes et sûres de Mlle Estelle de Heaulme et de l'intérêt si dévoué qu'elle porte à votre Œuvre.

Mesdames, votre Maison de Charité sera bientôt centenaire. Elle compte, cette année, 90 ans d'existence. Il n'est pas indifférent de le proclamer, il n'est pas indifférent de le savoir soi-même, et de savoir aussi ce qui s'est passé pendant ces 90 années. Pour les institutions, comme pour les peuples, comme pour les individus, il est très salutaire d'avoir derrière soi un long passé.

Vis-à-vis des autres d'abord, cela vous établit des droits à leur considération ou à leur collaboration ; cela vous donne des titres de noblesse, et, quand il s'agit de charité, il faut prendre le mot dans le plus beau de ses sens ! Mais, vis-à-vis de vous-même, aussi c'est essentiel. En vous rattachant, par la pensée, à la longue suite de ceux qui vous ont précédés dans cette voie, en faisant de votre effort particulier le chiffre que l'on ajoute à tant d'autres chiffres, dans cette longue addition de dévoûments, vous vous mettrez en garde contre les défaillances, vous sentirez l'obligation d'honneur de faire autant que ceux de naguère ou de jadis, plus, si vous voulez, mieux, si vous pouvez.

Car, elle est riche, l'histoire de votre Maison. Riche, non pas de faits : elle sera bien courte à lire ; mais, ce qui vaut mieux, riche de bon vouloir, d'œuvres, c'est-à-dire de sacrifices quotidiens et obscurs accomplis sous le voile ou sous la cornette, sous la robe noire ou sous l'habit de ville souvent anonyme.

Le 1er Conseil de votre Société se réunit à la Cure de Saint-Denis, le 24 mai 1832, pour fixer le programme du bien à faire aux orphelines de la Charité.

Le promoteur de cette réunion, c'était le titulaire de cette cure, l'Abbé Dalmond, plus tard Préfet Apostolique de Madagascar et de Bourbon, pour le moment, « Apôtre de Bourbon » comme il mérita d'être appelé, apôtre ému des misères qui l'entourent, et, en particulier, de l'abandon dans lequel grandissaient les fillettes des classes pauvres. C'est lui qui conçut la pensée d'une Association de Dames de Charité « et qui groupa, ce jour-là, dans son salon, Mesdames Lory, Fernande de Villentroy, Desbassayns, et d'autres, dont les noms, dit une brochure du temps, sont demeurés dans la colonie, synonymes de charité universelle ».

Sur le registre des Délibérations de la Société, suivant le procès-verbal de ce premier Conseil, on trouve les signatures de :

Mmes Frémy, Présidente
de Villentroy, Trésorière
Veuve Langouët, Distributrice
Lahuppe, Secrétaire
Houpiart
Benjamin Bédier } aides-Distributrices.
Zélie Deshommes

Le nombre est petit, mais les pensées sont grandes, et les volontés sont fortes.

L'appui des grandeurs administratives serait précieux sans doute, et le Fondateur s'en va trouver Mme la gouvernante. C'était une femme de grand cœur et de haute culture, passionnément penchée sur les infortunes sociales. Mme Cuvélier femme du Contre-Amiral gouverneur de la Colonie devint Présidente d'honneur de la Maison de Charité. L'élite de la Société créole est aussitôt conquise à l'Œuvre ; les libéralités gouvernementales et coloniales ne se font pas attendre.

Dès 1833, une allocation du Conseil Colonial permet d'hospitaliser, dans un bâtiment d'occasion, 20 enfants recrutées au sein des familles le plus nécessiteuses.

Comme bergères du troupeau naissant, s'offrirent les religieuses de St-Joseph de Cluny, que 10 ans plus tôt l'Intendant Desbassayns avait appelées dans notre île. A côté des femmes du monde élevées dans leur Pensionnat, elles eurent le non moins beau désir de former des ouvrières et des femmes de chambre. Que de vieilles « nénènes » au si fidèle attachement, sont sorties de l'Orphelinat de la Charité.

II

L'Œuvre est lancée : la période d'organisation est close. De 1833 à 1856, va se dérouler une seconde période, d'ascension constante.

Le nombre des pensionnaires s'accroit à tel point qu'un local plus spacieux devient nécessaire. Le Conseil Colonial, sollicité par la Présidente, vote aussitôt un prêt remboursable par annuités, et sanctionné par le gouvernement. L'aide privée s'ajoute à l'encouragement officiel : les dons affluent, et ce vaste emplacement de la rue de l'Arsenal où nous sommes aujourd'hui, est acheté. L'acte dressé par Maitre François Mottet établit que « le terrain et les bâtiments existant en 1835, ont été vendus par la Loge de la Parfaite Harmonie, à Mme Cuvélier, agissant au nom des Dames de la ville ».

On inaugure le nouvel Etablissement, à l'occasion de la 1ère distribution des prix faite aux enfants, en 1836.

La relation de cette fête nous a été gardée par Mgr Maupoint, dans son ouvrage sur « Madagascar et Bourbon » :

Discours de Mme la Présidente qui remercie les bienfaiteurs officiels ou non ; qui recommande aux pupilles le travail honorable et intelligent, créateur d'indépendance et de dignité. Exposé de la Secrétaire Mlle Le Vaillant d'Hautcourt qui fait connaitre les statuts et le fonctionnement de l'Œuvre. Discours enfin du gouverneur, galant homme, heureux d'avoir à louer des Dames : au 1er rang, les religieuses de St-Joseph de Cluny auxquelles il offre « un témoignage public de reconnaissance coloniale ». Au deuxième rang, les Dames Patronesses, dont il exalte le courage et la ténacité dans la bonté.

« On rencontre toujours les femmes, conclut-il, partout où il y a du bien à faire. N'ont-elles pas reçu du ciel cette mission divine ? »

Et il me fait songer à un vers peu connu de Rotrou, dans son St-Genest :

« *Ce sexe qui ferma, rouvrit depuis les cieux* ».

De 1836 à 56, vingt années se passent, au cours desquelles je n'ai rien à vous signaler. On travaille sans faire parler de soi, ce qui veut dire qu'on travaille bien : les pensionnaires, réparties en diverses sections, sont formées au métier de lingères, cuisinières, femmes de chambre, puis, à 21 ans, sont placées dans les familles honnêtes. Les ressources se stabilisent, les dettes sont remboursées, les orphelines secourues sont plus nombreuses.

Pendant ce temps, à l'extérieur de la Maison, d'autres événements avaient lieu. Mgr Poncelet succédait à Mgr Dalmond et appelait, dans la colonie, des « Missionnaires colonisateurs ». Parmi les membres de la jeune Congrégation du St-Cœur de Marie, que cet Ordre nous envoie, se trouve en 1842 un créole d'élite dont vous avez tous entendu dire les mérites : le Père Le Vavasseur. Ce dernier, d'accord probablement avec Sarda Garriga, fonda le 24 Mai 1849, en vue d'obvier à certains inconvénients graves résultant de l'affranchissement brusque et général des esclaves, l'Ordre créole des Filles de Marie. Il fit appel, pour diriger la jeune et humble Congrégation à une femme dont M. l'abbé Ozoux s'est fait dernièrement le biographe enthousiaste : Mlle Marie Anne Pignolet de Fresne, en religion Mère Magdeleine de la Croix. Elle vit et besogne avec ses religieuses, depuis 7 ans, dans la case en torchis de la Rivière des Pluies, quand s'ouvre pour votre Maison, la 3me période de son histoire.

III

En 1856 en effet, les religieuses de St-Joseph suffisent à peine, par leur nombre, au fonctionnement de leur Pensionnat de l'Immaculée Conception, qui est en pleine

et légitime prospérité. Aussi, M. l'Abbé Fava, vicaire-général de Mgr Desprez, va demander à Mère Magdeleine, Supérieure des Filles de Marie, quatre de ses religieuses pour remplacer, à la direction de la Maison de Charité, les Dames de St-Joseph de Cluny.

Mais, Mère Magdeleine est une modeste, qu'il est nécessaire de sermonner, comme dit l'Abbé Fava, et il ne faut rien de moins que les lignes suivantes, pour la décider :

« C'est le bon Dieu qui vous appelle par la voix de Monseigneur. Vous n'avez rien à craindre ici, si ce n'est un accueil trop cordial. Soyez en paix, ma Mère. Votre Congrégation ressemble en ce moment à un navire qu'on lance à la mer. C'est un moment solennel, n'est-ce pas ? Mais, ne craignez rien Si l'orage gronde, l'Etoile de la mer luit aux cieux ».

Le 10 Juillet 1856, quatre filles de Marie prenaient, d'une main tremblante, la direction des 74 orphelines de la Maison de Charité.

Elles reçoivent réconfort et conseil des aumôniers que l'Evêché, — qui n'a jamais perdu de vue, et a toujours entouré de sa bienveillante sollicitude, votre Maison — détache auprès d'elles. Ce sont, la plupart du temps, les vicaires généraux : l'abbé Fava d'abord, puis les abbés Carméné, Sage, Delgery, Chalvet.

En 1857, un Ouvroir est annexé à l'Etablissement. Des filles du peuple y viennent se joindre aux plus âgées des pensionnaires pour exécuter des commandes de lingerie qui affluent : « trousseaux, layettes, broderies et confections de genre. »

L'enseignement manuel pour les fillettes de 6 à 14 ans se développe largement, et l'Œuvre touche, dans les années suivantes, à l'apogée de son extension.

C'est aussi la période des cérémonies solennelles : premières Communions, Confirmations, et surtout la fête annuelle et anniversaire du 2 Juillet, Fête de la Visitation de Notre-Dame : joie, chants, procession sous les allées

feuillues, théorie de sarraux gris sur lesquels planent les ailes des cornettes blanches ; ceux et celles qui ont vu ces journées, en gardent un charmant souvenir.

En 1894, comme on est un peu moins pauvre, on a acheté une grande statue de St-Antoine (celle-là même qui a été retrouvée dans la Maison détruite) et l'Œuvre de St-Antoine ou du Pain des Pauvres vient, par les fêtes qu'elle donne dans la Maison de charité, par les pélerinages qu'elle provoque, augmenter à la fois l'éclat et la fréquence des cérémonies, et les aumônes qui font vivre les enfants.

Mais, le temps des épreuves est venu. L'année 1902, avec ses mesures de laïcisation, porta un premier et terrible coup à la Maison. La Colonie ayant retiré ses subventions, le nombre des orphelines pensionnaires dut obligatoirement diminuer.

Les années suivantes furent des années difficiles pour tous à Bourbon : les cyclones, le cours des sucres et de la vanille déterminèrent une terrible crise financière : cotisations et dons se firent plus minces et plus rares...

Et, comme de tels malheurs n'arrivent, dit-on, jamais seuls, une nuit de 1910, un incendie se déclara qui en quelques heures, anéantit la majeure partie des bâtiments. Enfin, le 2 août de cette année-là, un petit groupe de religieuses à cornettes blanches quitta la rue de l'Arsenal, et les portes du Couvent de la Providence se refermèrent sur elles.

IV

En 1914, quand sonnèrent les heures terribles, de longues files lamentables s'en allèrent aussi, sous le souffle de la tempête, par les routes de France Et de longues années noires passèrent. Mais, la Victoire chanta, et les hommes revinrent, et, derrière eux les femmes et les enfants, et ils relevèrent les murailles, et la vie reprit illuminée de la gloire moissonnée, et lourde de promesses et d'espoirs.

Ici aussi a passé le souffle de la victoire ! Sur les murs de la rue de l'Arsenal, s'inscrit le nom glorieux de Roland Garros. Les portes du vieil emplacement se sont rouvertes, les maisons se reconstruisent.

Aux généreux dons en argent de membres fondateurs et bienfaiteurs — parmi lesquels on a plaisir à compter la plupart des Autorités et Notabilités de l'Ile, — viennent quotidiennement s'ajouter les dons en nature et les collaborations qui sont pour beaucoup un honneur en même temps qu'un devoir.

Les cornettes blanches sont revenues, hirondelles de printemps. Les enfants pauvres ont repris le chemin de la bergerie ; les Dames patronesses et les bienfaitrices ont renoué la tradition des devancières ; la crosse du Pasteur étend sur elles son ombre protectrice ; la Croix, l'éternel gage de durée et de confiance, est toujours sur votre horizon.

Courage donc Mesdames et Messieurs. Vous faites une Œuvre de justice et de beauté ! Car, et vous me permettrez pour finir, d'emprunter le style de Lacordaire, car, « la charité est belle en quiconque l'accomplit ; elle est belle dans l'homme mûr qui retranche une heure à ses affaires, pour la donner aux affaires de la souffrance ; elle est belle dans la femme qui s'éloigne un moment du bonheur d'être aimée, pour porter l'amour à ceux qui n'en connaissent plus que le nom ; elle est belle dans le pauvre qui trouve encore une parole et un denier pour le pauvre ».

HIPPOLYTE FOUCQUE

Troisième Partie

CONCOURS DE 1922